

1. Une nécessaire réorientation des missions de l'agent comptable

1.1. Des missions plus diversifiées

1.2. La délimitation du champ de compétence de l'agent comptable au sein de l'établissement

2. Les principes généraux de l'analyse financière

2.1. De l'exécution du budget...

2.2. ...au compte financier

3. La sécurité financière

3.1. Equilibre entre l'actif et le passif du bilan

3.1.1. Équilibre minimum au sein de l'équilibre global

3.1.2. La détermination du fonds de roulement

3.1.3. Le besoin en fonds de roulement

4.1.4. Conclusion sur le fonds de roulement

3.2. Les prévisions de trésorerie

3.2.1. Les éléments à recenser

3.2.1.1. Le Bilan de départ

3.2.1.2 Les opérations d'investissement de l'exercice futur

3.2.1.3. Les opérations d'exploitation

3.2.2. La situation prévisionnelle

3.2.3. Les mesures à prendre

4. La situation financière globale des établissements

4.1. La démarche de l'analyste et la présentation des outils de base

4.2. L'analyse rétrospective du compte de résultat

4.3. Le bilan et la structure financière

4.4. Les outils complémentaires

4.4.1. Le tableau de financement

4.4.2. Les ratios

4.4.3. La confection d'états infra-annuels

4.4.4. Les tableaux de flux de trésorerie

4.4.4.1 La présentation et les avantages du tableau de flux de trésorerie

4.4.4.2 Construction du tableau de flux de trésorerie

4.4.4.3 La portée du tableau de flux de trésorerie

5. L'analyse des résultats

5.1. Résultat et notion de besoin de renouvellement des immobilisations

5.2. Structure des charges et des produits et analyse de l'évolution du résultat et des soldes intermédiaires de gestion.

6+. Le Plan d'investissement et de financement

6.1. La situation de départ et le plan

6.2. L'inventaire des ressources

6.2.1. Les ressources internes

6.2.2. Les ressources externes

6.3. Le plan d'investissement et de financement

7. Le seuil de rentabilité ou point mort

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

La comptabilité n'a pas seulement pour but de garder la trace des opérations réalisées par l'établissement. L'article 53 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique précise que la comptabilité publique est un système d'organisation de l'information financière permettant notamment de présenter des états financiers reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat à la date de clôture de l'exercice.

La Constitution du 4 octobre 1958, en son article 47-2 inséré par la révision de 2008, pose le principe de la régularité, de la nécessité et de l'exactitude des comptes des administrations publiques.

Le respect de ces différents principes renforce in fine la qualité de l'information financière et patrimoniale, garante de la soutenabilité et de la pérennité de l'action des administrations publiques.

Lorsqu'on s'intéresse à ces dernières notions, la stricte observation des agrégats comptables ne permet en général pas de conclure. Pour porter un jugement sur la santé financière de l'organisme et orienter ses choix de gouvernance pour l'avenir, on mènera une analyse financière dynamique, fondée sur des notions et des indicateurs développés infra, et sur l'évolution comparée dans le temps de ces éléments.

L'analyse financière peut aussi se définir comme un sous-produit du compte financier dont elle enrichit les données.

La finalité de l'analyse financière pour un établissement public n'est pas identique à celle qui peut être définie dans une entreprise privée dont un des objectifs essentiels est de dégager un profit compte tenu de l'environnement concurrentiel dans lequel elle se situe.

Dans un organisme public, les missions de service public priment sur les préoccupations de rentabilité qui passent, de ce fait, au second plan. En outre, l'établissement n'a pas nécessairement la maîtrise de ses charges et de ses ressources. Son personnel est souvent placé sous un régime statutaire et ses immobilisations, dans leur totalité ou pour partie, ressortent du domaine public.

Cette approche sera relativisée en ce qui concerne certaines structures adossées à un établissement public, et notamment dans le cas des EPLE, lorsque l'analyse financière portera sur les activités de gestion de la formation continue. Le GRETA réalise en effet des prestations qu'il commercialise. Il s'autofinance par ses ventes et dispose d'une autonomie importante tant en ce qui concerne son personnel que son patrimoine.

En outre, le développement d'une culture commune d'analyse financière des structures, et plus particulièrement des établissements publics quelle que soit leur nature juridique, rend nécessaire et légitime une approche fondée sur des notions et des relations entre elles qui dépasse le cadre strict de la gestion financière et comptable de l'EPLE.

Bien sûr, tout en s'inspirant de techniques proches de celles du secteur privé, la méthode d'analyse financière proposée ci-après pour les établissements publics locaux d'enseignement tient compte, dans la définition de ses objectifs, des spécificités du secteur public.

La valorisation des informations financières s'adresse en priorité aux membres du conseil d'administration, aux ordonnateurs, aux adjoints gestionnaires, et aux autorités de contrôle, mais les principaux acteurs en sont les agents comptables qui doivent mettre à profit cette nouvelle orientation de leurs missions pour reconsidérer leur rôle au sein des établissements.

Tout d'abord, l'analyse des comptes annuels commentés par l'agent comptable en conseil d'administration, fondée sur le rapport de présentation du compte financier, constitue le premier élément indispensable de valorisation des informations financières car les écritures comptables et les documents de synthèse renseignent utilement sur l'activité, la structure financière et la rentabilité de l'établissement. L'assemblée peut alors vérifier que les opérations budgétaires ont été exécutées dans le cadre de l'autorisation donnée par le vote des différentes décisions budgétaires et selon les mêmes termes par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Cependant, force est de constater que la lecture des documents financiers n'est pas toujours aisée pour les membres des conseils d'administration. Par exemple, le lien articulant le budget et son exécution, retracée dans le compte financier, peut ne pas apparaître clairement, les cadres étant différents.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Une adaptation de la présentation des documents financiers en facilitera la compréhension. Il sera alors possible d'opérer des rapprochements plus aisément entre le document voté en conseil d'administration et son exécution.

Pour répondre aux attentes des ordonnateurs, l'agent comptable doit donc pouvoir enrichir les connaissances financières de l'établissement, notamment par :

- la mise en perspective pluriannuelle de l'exécution budgétaire,
- l'émission de diagnostics sur les éventuelles insuffisances qui pourraient se révéler dans un domaine précis et l'alerte de l'ordonnateur sur les problèmes qui peuvent se poser concernant les grands équilibres du budget,
- sa connaissance des éléments patrimoniaux, si toutefois il maîtrise cette information.
- l'analyse qu'il peut faire des restes à recouvrer et des autres comptes de tiers ainsi que de la situation de la trésorerie.

Ces états de synthèse adressés aux ordonnateurs et aux adjoints gestionnaires de manière périodique, en temps utile, seront de nature à les assister, en toute neutralité, lors de leurs prises de décision.

D'une manière générale, l'indépendance de l'agent comptable vis à vis de l'ordonnateur en raison de son statut renforce la crédibilité de son intervention. Il doit donc mettre à profit son rôle naturel de conseiller financier auprès de celui-ci afin de participer, non plus seulement à l'activité minimale de son agence comptable, mais également à la préparation des décisions de gestion en mettant à la disposition des services ordonnateurs l'ensemble des éléments utiles.

La présente annexe a pour objet de fixer le rôle et la place de l'agent comptable de l'EPL dans cette mission d'analyse financière dans laquelle il intervient naturellement, puis de définir les principaux concepts et de proposer des axes d'étude des relations entre les valeurs comme de montrer les enseignements que leur étude historisée peut apporter en terme de gouvernance financière et de soutenabilité de l'activité dans le temps.

1- Une nécessaire réorientation des missions de l'agent comptable

Préciser le rôle de l'agent comptable dans le domaine de la valorisation des informations financières nécessite de considérer ses missions au sein de l'établissement de manière plus globale.

La volonté d'intégrer au maximum l'agent comptable dans la vie de l'établissement public est une condition préalable à l'engagement de réflexions sur la valorisation de l'information financière.

L'agent comptable qui s'implique dans l'activité courante de son établissement et surtout dans la compréhension des enjeux le concernant, pourra utilement entreprendre une démarche de valorisation des informations financières. Ainsi, il lui sera désormais possible de jouer efficacement un rôle d'analyse et de préparation des décisions.

La démarche qu'entreprend l'agent comptable est de deux ordres. Il doit tout d'abord procéder à une clarification de son rôle fondée sur sa capacité à restituer les informations comptables sous une forme différente et qui en améliore la lisibilité et donc, également, celle de la gestion publique. Il doit ensuite délimiter clairement le périmètre d'intervention de l'établissement dans la mesure du possible avec l'ordonnateur.

1.1. Des missions plus diversifiées

Une manière pertinente d'organiser la valorisation des informations financières pourrait être, en sus de la présentation du compte financier en fin de gestion, la restitution d'informations financières périodiques à l'ordonnateur sur les aspects trésorerie et taux d'exécution budgétaire, sous la forme de tableaux de bord par exemple, ainsi qu'une étude financière approfondie des comptes de l'établissement.

L'accélération de la production des comptes, logique dont relèvent également les développements sur la suppression de la période d'inventaire, participe pleinement de cette démarche. En effet, plus tôt l'ordonnateur sera informé des résultats de l'établissement, plus les mesures qu'il prendra seront appropriées.

Parallèlement, il faut améliorer la lisibilité de ces comptes pour assurer un suivi correct et efficace : présentation du compte financier et de son analyse par l'agent comptable, diffusion des éléments synthétiques significatifs...

Les efforts de l'agent comptable sont essentiellement d'ordre pédagogique : il s'agit ici de ne pas employer de termes trop techniques mais de les remplacer par des intitulés plus explicites.

Pour synthétiser, plusieurs voies seront explorées dans cette partie :

- une présentation améliorée des comptes pour les rendre plus lisibles aux non initiés. Il peut s'agir d'un effort pédagogique mais cela peut aussi se concrétiser par l'élaboration de tableaux, grilles,... induisant une nouvelle logique ou un nouvel angle d'approche. Il faut cependant veiller à ne pas modifier à chaque présentation ces tableaux de manière à en faciliter la compréhension ni les multiplier mais plutôt tenter de dégager celui qui captera l'intérêt de l'auditoire. Ainsi, l'agent comptable pourra, par exemple, construire et expliciter en conseil d'administration des tableaux de flux de trésorerie, l'incidence des opérations comptables sur la trésorerie de l'établissement étant traditionnellement l'une des préoccupations fondamentales des ordonnateurs ;

- concernant la prévision budgétaire, réalisée par l'ordonnateur, et afin qu'il rapproche l'exécution budgétaire des prévisions entérinées lors de l'approbation du budget primitif et des décisions modificatives et qu'il en vérifie donc la pertinence, l'agent comptable peut fournir aux adjoints gestionnaires des données synthétiques sur l'exécution en cours d'année. Il peut aussi, pour finaliser son étude, présenter en conseil d'administration, à l'appui de son compte financier, un rapport d'exécution budgétaire, élaboré en concertation avec les services gestionnaires, qui permettrait aux membres du conseil de vérifier la pertinence de leurs prévisions antérieures et, le cas échéant, de

recadrer leurs prévisions pour l'exercice courant. Pour ce faire, une harmonisation des documents financiers que sont le budget et le compte financier permettra également de mieux apprécier la situation financière dans tous ses aspects (exploitation, capacité d'autofinancement,...) ;

- de plus, pour répondre aux attentes des ordonnateurs, qui ne sont pas demandeurs d'informations uniquement en fin de gestion, mais bien tout au long de l'exercice, l'agent comptable peut, outre les données sur l'exécution budgétaire, développer des outils financiers d'aide à la décision. Il s'agit notamment d'informations infra-annuelles telles que les évolutions de la trésorerie, des comptes de tiers ou d'informations de nature pluriannuelle comme par exemple le suivi du recouvrement et de la constitution de provisions. Cette troisième voie concerne donc des contributions de l'agent comptable en cours d'exercice sur lesquelles l'ordonnateur pourra s'appuyer en vue d'améliorer le pilotage financier de l'établissement.

Ainsi, l'agent comptable doit jouer activement son rôle de conseil et d'informateur auprès de l'ordonnateur tout au long de l'année et pas seulement lors des conseils d'administration. Cela lui permet de démontrer qu'il est partie prenante de la vie de l'établissement.

Comme cela a été souligné précédemment, l'agent comptable doit pouvoir exposer ses analyses en se positionnant par rapport à son public. Cette partie lui permettra d'adapter ses productions en fonction des attentes et du niveau des ordonnateurs. Cette note n'apporte que des indications et des conseils et ne veut en aucun cas imposer des normes réglementaires supplémentaires.

1.2. La délimitation du champ de compétence de l'agent comptable au sein de l'établissement

Délimiter son périmètre d'intervention est un préalable indispensable à tout agent se destinant à procéder à une analyse.

En premier lieu, les circonstances dans lesquelles le diagnostic intervient influencent le champ du diagnostic.

Le plus fréquemment, l'analyse intervient en fin de gestion : dans ce cas, l'analyste a toute latitude, pour préparer sa démarche, en réunissant et en retraçant méthodiquement les informations économiques, techniques ou financières qui lui semblent nécessaires. Par contre, lorsque l'analyse intervient dans un contexte de crise, l'analyste doit rendre des conclusions rapidement pour permettre la prise de décisions, sans disposer de tout le recul nécessaire pour préparer une analyse exhaustive. Ainsi, l'analyse est ciblée vers l'examen de certains aspects de la situation.

Si l'analyse est plutôt orientée vers un diagnostic extensif dans le cadre de la fin de gestion et vers un diagnostic à cible étroite dans des situations d'urgence, son champ est aussi déterminé par les problèmes opérationnels auxquels l'analyste se trouve confronté.

Lorsque la situation exige l'obtention rapide de ressources supplémentaires, il s'agit surtout de dégager la capacité de financement et de remboursement ; lorsque des difficultés inopinées paraissent dues à une dégradation de la trésorerie consécutive à un alourdissement des stocks ou à des difficultés en matière de recouvrement de créances, c'est sur l'étude de la gestion de l'exploitation et de la formation du besoin en fonds de roulement qu'il importe de focaliser l'analyse.

D'autre part, dans de nombreux établissements, si les données issues de la comptabilité générale restent primordiales pour mener à bien une analyse de l'activité et de la rentabilité de l'établissement, des informations externes dont ne dispose pas naturellement l'agent comptable sont cependant nécessaires pour appréhender globalement la situation financière de l'établissement (effectifs de l'établissement,...).

2- Les principes généraux de l'analyse financière

Toute analyse financière doit respecter quelques principes de base :

- Aucune analyse ne peut être effectuée sans une bonne connaissance de l'établissement, de son environnement économique et juridique, de ses structures, de ses missions et des moyens nécessaires à son fonctionnement. C'est à la lumière des conclusions tirées de cette première approche qu'il conviendra de procéder à l'analyse financière proprement dite. En effet, les forces et les faiblesses d'un établissement s'expliquent par son histoire et influent sur son avenir.
- L'analyse procède essentiellement de l'étude attentive de documents fiables et, en particulier, des documents de synthèse, éléments des comptes financiers tels que bilans, comptes de résultats, annexe et tableau de financement.
- L'examen des documents relatifs à un seul exercice est toujours insuffisant; l'analyste financier fonde son jugement sur l'examen des évolutions plus que sur celui d'une situation ponctuelle. Aussi les comptes financiers des trois derniers exercices, au moins, devront être pris en considération.
- Il n'existe pas de système d'analyse aboutissant, après quelques calculs ordonnés, à des résultats indiscutables. La technique ne saurait suffire. Il faut de la rigueur, du bon sens, un jugement solide et un minimum d'expérience pour analyser des résultats et se prononcer à leur propos.

Aussi la méthode d'analyse devra être définie avec soin en tenant compte des objectifs recherchés et des spécificités de l'organisme. Une fois celle-ci mise au point, il conviendra de s'y tenir en l'enrichissant le cas échéant afin de pouvoir procéder à des comparaisons significatives dans le temps pour un même établissement.

- Si l'hétérogénéité des établissements et leur plus ou moins grande convergence avec les structures et les préoccupations du secteur privé ne permettent pas, dans le cadre de cette partie, de dégager une démarche unique, les *notions de sécurité financière et de résultat* sont en tout état de cause au cœur de toute approche critique d'un organisme.

En plus des outils classiques d'analyse financière rétrospective, l'agent comptable peut développer d'autres modalités de valorisation des informations financières que sont les tableaux d'exécution budgétaire, les tableaux de flux de trésorerie ou encore des situations infra-annuelles.

2.1. De l'exécution du budget ...

Trop souvent négligées, la connaissance et l'analyse de l'exécution du budget constituent pourtant des éléments déterminants dans l'établissement du budget de l'année suivante, aussi bien pour les gestionnaires que pour les autorités de tutelle.

La présentation établie par l'agent comptable de l'exécution et de sa comparaison par rapport aux prévisions joue donc un rôle central dans l'exploitation qui pourra être faite des résultats budgétaires de l'exercice.

L'exécution budgétaire

L'exécution budgétaire retrace, à la date de clôture de l'exercice :

- Les recettes budgétaires : le montant total des titres de recettes concernant l'exercice intéressé pris en charge par l'agent comptable, différent du montant des encaissements effectivement réalisés ;
- Les dépenses budgétaires : le montant total des mandats de l'exercice intéressé pris en charge par l'agent comptable, différent du montant des paiements effectivement réalisés.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Elle doit également faire apparaître la distinction entre les opérations budgétaires à proprement parler et les opérations d'ordre budgétaire qui ne correspondent à aucun flux financier réel. Ce sont les opérations dites internes.

L'agent comptable qui veut valoriser les résultats de l'exécution budgétaire doit au préalable réfléchir à leurs modalités de présentation de manière à déterminer des clés de passage compréhensibles rapidement.

Notamment, il est indispensable, pour permettre la comparaison entre, d'une part, les prévisions budgétaires corrigées en cours de gestion des décisions modificatives, et, d'autre part, les résultats de l'exécution, que celle-ci soit présentée selon un cadre identique à celui du budget primitif.

Cela nécessite cependant d'adapter la présentation traditionnelle du budget qui opère la distinction entre les deux sections : la section d'exploitation retraçant les opérations des classes 6 et 7 et la section des opérations en capital.

Enfin, lorsque le cadre budgétaire fait apparaître la capacité d'autofinancement, l'exécution doit être présentée de la même façon d'autant que cette présentation constitue une passerelle vers l'analyse financière.

S'il existe des codes budgétaires, l'exécution doit être présentée selon la nomenclature des comptes par nature de l'instruction budgétaire et comptable s'appliquant à l'établissement et selon la nomenclature budgétaire de prévision comprenant les dotations globalisées ou, à défaut, être accompagnée d'un tableau décrivant la ventilation de chaque code budgétaire sur les comptes par nature.

• la variation du fonds de roulement

La variation du fonds de roulement net global constitue le mode d'équilibre de l'ensemble des opérations décrites dans la section d'exploitation et dans la section des opérations en capital.

Il s'agit d'une notion que l'exécution budgétaire doit faire apparaître de manière distincte

2.2. ...au compte financier

Pour permettre les comparaisons entre les prévisions budgétaires retracées à la fois dans le budget primitif et dans les éventuelles décisions modificatives et l'exécution, l'agent comptable peut élaborer un tableau d'exécution budgétaire.

Plusieurs présentations sont envisageables, un modèle est présenté infra.

Au préalable, il faut identifier clairement les opérations qui ne génèrent pas de flux financiers réels et ne mettent pas l'établissement en contact avec des tiers.

Le tableau suivant opère une synthèse de ces opérations, effectuées plus particulièrement en fin d'exercice.

NATURE DES OPÉRATIONS	COMPTES DE DÉPENSES	COMPTES DE RECETTES
Subventions rapportées au résultat	139	777 (OR)
Production immobilisée	231	722 (OR)
	232	721 (OR)
Transferts de charges (compte ouvert pour mémoire)	compte 486 Charges constatées d'avance	79 (OR)

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6811 (mandat)	280, 281
Neutralisation des amortissements	102	776 (OR)
Cessions d'éléments d'actif (pour la valeur nette comptable : valeur brute diminuée des amortissements constatés)	675 (mandat)	Comptes 581 -585
Variation des stocks		
<i>Diminution</i>	6031 (mandat)	31 (compte de paiement)
<i>Diminution</i>	6032 (mandat)	32 (compte de paiement)
<i>Diminution</i>	7133 (ORR)	33
<i>Diminution</i>	7134 (ORR)	34
<i>Diminution</i>	7135 (ORR)	35
<i>Augmentation</i>	31	6031 (OREV)
<i>Augmentation</i>	32	6032 (OREV)
<i>Augmentation</i>	33	7133 (OR)
<i>Augmentation</i>	34	7134 (OR)
<i>Augmentation</i>	35	7135 (OR)
Intérêts courus :		
sur autres créances immobilisées	276	763
sur créances sur cessions d'immobilisations et valeurs mobilières de placement et comptes ouverts dans des établissements financiers	462	764, 767
DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
DOTATIONS		REPRISES
COMPTES DE DÉPENSES	COMPTES CONTREPARTIE	DE COMPTES DE RECETTES
6815 (mandat)	151, 157, 158	7815 (OR)
6816 (mandat)	290, 291, 293	7816 (OR)
6817 (mandat)	39, 49	7817 (OR)
686 (mandat)	296, 297, 59	786 (OR)
687 (mandat)	15, 29, 39, 49, 59	787 (OR)

Une fois que sont bien identifiées les opérations ne générant pas de flux financiers, il est possible d'élaborer un tableau de l'exécution budgétaire. L'exemple présenté ci-après se propose de faire apparaître la capacité d'autofinancement, concept objectif et largement connu.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Prévision N

En M€

Compte de résultat prévisionnel

		Dépenses	Recettes		
11	Charges de personnel	20,50	43,49	Subventions publiques (C/74)	14
			43,49	<i>dont subvention du ministère de tutelle</i>	
12	Autres charges d'exploitation (hors OI)	52,87	29,90	Autres produits (hors OI)	15
13	dont ...	4,88	1,22	dont ...	
	Opérations internes	0,00	0,00	Opérations internes	13
	<i>dont C. 675 valeur comptable des éléments d'actifs cédés</i>	<i>4,88</i>	<i>0,30</i>	<i>dont C. 775 produits des cessions d'actifs</i>	
	<i>dont C. 68 dotation aux amortissements et provisions</i>		<i>0,92</i>	<i>dont C. 776 neutralisation des amortissements</i>	
			<i>0,00</i>	<i>dont C. 777 quote part de subventions d'investissement virées</i>	
				<i>dont C. 78 reprise sur amortissement et provisions.</i>	
					
	TOTAL DES CHARGES	78,25	74,61	TOTAL DES PRODUITS	
16	RESULTAT (bénéfice)	0,00	3,64	RESULTAT (perte)	16
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	78,25	78,25	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	

Tableau de passage du résultat à la CAF prévisionnelle *

RESULTAT PREVISIONNEL	0,00	3,64	RESULTAT PREVISIONNEL
+ charges non décaissables	4,88	1,22	- produits non encaissables
CAF	0,02	0,00	IAF

Tableau de financement agrégé

17	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00	0,02	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	17
21	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9,78	3,94	Subventions publiques	23
22	Immobilisations financières	0,00	3,94	<i>dont subvention d'investissement du ministère de tutelle</i>	
			0,00	Autres ressources (hors OI)	24
	TOTAL DES EMPLOIS	9,78	3,96	TOTAL DES RESSOURCES	
25	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	5,82	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	25
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT AGREGE	9,78	9,78	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT AGREGE	
	TOTAL	88,03	88,03	TOTAL	

APPORT AU FONDS DE ROULEMENT OU PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00
	5,82
Variation de l'actif circulant d'exploitation	1,08
Variation des dettes d'exploitation	-0,69
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	1,77
Variation des autres débiteurs	0,00
Variation des autres créditeurs	0,00
Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation	0,00
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OU DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT	1,77
	0,00

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

VARIATION DE LA TRESORERIE	-7,59
----------------------------	-------

Bien entendu, il appartient à l'agent comptable de dégager les informations significatives de son établissement qu'il juge pertinent de faire apparaître dans ce tableau.

Dans l'exemple ci-dessus, sont mises en évidence les subventions reçues et les dépenses de personnel mais on peut imaginer par exemple que soient isolés les produits issus de la vente si l'établissement a une activité industrielle et commerciale.

Le tableau suivant retrace l'exécution budgétaire de ce même établissement.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Exécution N

En M€

Compte de résultat

		Dépenses	Recettes		
11	Charges de personnel	20,27	43,57	Subventions publiques (C/74)	14
12			43,57	<i>dont subvention du ministère de tutelle</i>	
13	Autres charges d'exploitation (hors OI)	49,61	30,28	Autres produits (hors OI)	15
	dont ...	4,51	0,66	dont ...	
	Opérations internes	0,00	0,00	Opérations internes	13
	<i>dont C. 675 valeur comptable des éléments d'actifs cédés</i>	4,51	0,66	<i>dont C. 776 neutralisation des amortissements</i>	
	<i>dont C. 68 dotation aux amortissements et provisions</i>		0,00	<i>dont C. 777 quote part de subventions d'investissement virées</i>	
				<i>dont C. 78 reprise sur amortissement et provisions.</i>	
					
	TOTAL DES CHARGES	74,39	74,51	TOTAL DES PRODUITS	
16	RESULTAT (bénéfice)	0,12	0,00	RESULTAT (perte)	16
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	74,51	74,51	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	

Tableau de passage du résultat à la CAF

RESULTAT	0,12	0,00	RESULTAT
+ charges non décaissables	4,51	0,66	- produits non encaissables
CAF	3,97	0,00	IAF

Tableau de financement agrégé

17	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	0,00	3,97	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	17
21	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,7	3,87	Subventions publiques	23
22	Immobilisations financières	0,00	3,87	<i>dont subvention d'investissement du ministère de tutelle</i>	
			0,00	Autres ressources (hors OI)	24
	TOTAL DES EMPLOIS	6,70	7,84	TOTAL DES RESSOURCES	
25	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	1,14	0,00	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	25
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT AGREGE	7,84	7,84	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT AGREGE	
	TOTAL	82,35	82,35	TOTAL	

APPORT AU FONDS DE ROULEMENT OU PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	1,14
Variation de l'actif circulant d'exploitation	0,00
Variation des dettes d'exploitation	1,11
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-0,76
	1,87
Variation des autres débiteurs	0,00
Variation des autres créditeurs	0,00
Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation	0,00
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1,87

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

OU DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT	0,00
VARIATION DE LA TRESORERIE	-0,73

Ainsi, en préparant ces deux tableaux, l'agent comptable sera en mesure de procéder à la mise en évidence des écarts entre la prévision et l'exécution budgétaires.

Les numéros apparaissant dans les colonnes de chaque côté du tableau correspondent à des renvois à des fiches explicitant de façon plus précise ce que signifie la rubrique concernée.

.

Ainsi, ces tableaux, complétés par leurs fiches, opèrent une synthèse complète de l'exécution budgétaire de l'établissement et surtout permettent de mettre l'accent sur les informations caractérisant la situation de l'établissement.

3. La sécurité financière

La sécurité financière est tout autant un enjeu pour l'EPL que pour toute autre structure.

La sécurité financière consiste, pour un établissement, à disposer à tout moment des moyens de trésorerie indispensables à son fonctionnement. Cette sécurité tient à la manière dont s'articulent au sein de l'établissement les ressources et leurs emplois et s'opère l'équilibre général.

Le souci de sécurité financière conduit à une analyse structurelle de la trésorerie au sens large, réalisée *a posteriori*, à partir des documents de synthèse, des annexes et des tableaux de financement.

Elle doit être prolongée par une analyse prévisionnelle qui intègre, à partir des conclusions dégagées dans les études précédentes, toutes les données portant sur les activités liées au fonctionnement comme à l'investissement de l'organisme.

En tout état de cause, la sécurité financière ne peut être assurée que lorsque le fonds de roulement de l'établissement est au moins égal à ses besoins en fonds de roulement.

3.1 Equilibre entre l'actif et le passif du bilan

Les capitaux mis à la disposition de l'établissement (origine de ressources) sont décrits au passif du bilan ou en diminution de l'actif du bilan.

Les emplois de ces ressources sont inscrits à l'actif ou viennent en déduction d'un poste de passif du bilan.

Le tableau de financement, document annexé au compte financier, détaille les flux financiers, relatifs aux emplois et ressources stables et les variations nettes des éléments de l'actif circulant et des dettes, intervenus au cours de l'exercice en les reclassant en origine ou en emploi de ressources.

3.1.1 Équilibre minimum au sein de l'équilibre global

L'équilibre des ressources et des emplois fonde l'égalité même du bilan, mais bien au delà de cette égalité arithmétique, l'analyse financière se préoccupe de *l'adéquation des ressources aux emplois*. Ainsi, *la création d'immobilisations* par l'établissement a pour conséquence la faible liquidité des actifs correspondants. Les ressources qui ont permis de financer cet équipement ne pourraient en effet être remboursées à bref délai que par la cession de cette valeur d'actif qui, en bonne logique, n'a pas été acquise en vue de sa revente immédiate. Aussi les ressources utilisées pour cet investissement ont le caractère de *capitaux permanents*.

A l'inverse, *les actifs circulants* comportent des liquidités ou ont pour vocation naturelle de se transformer en liquidités (créances).

Pour couvrir la période de transformation de ces actifs en liquidités, il suffit de prévoir un financement intermédiaire; ce financement relais pourra être composé de *dettes* (non financières).

Dans l'optique de la sécurité financière, l'adéquation Emplois-Ressources suppose la réalisation d'un *équilibre entre les valeurs immobilisées et les capitaux permanents ou entre les actifs circulants et les dettes à court terme* à l'intérieur de l'équilibre global entre l'actif et le passif du bilan.

Cet équilibre peut se représenter ainsi:

ACTIF
EMPLOI DES RESSOURCES

VALEURS IMMOBILISÉES
ACTIFS CIRCULANTS

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

PASSIF ORIGINE DES RESSOURCES

CAPITAUX PERMANENTS
DETTES

3.1.2 La détermination du fonds de roulement

Toutefois cet objectif d'équilibre minimum ne peut suffire. En effet, certains éléments de l'actif circulant ont une faible liquidité (certaines créances...) aussi faudra-t-il financer une partie des actifs circulants par des capitaux permanents.

Cet excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés, ou des capitaux circulants sur les dettes à court terme, s'appelle "Fonds de roulement" et se schématise ainsi:

ACTIF EMPLOI DES RESSOURCES		PASSIF ORIGINE DES RESSOURCES	
ACTIFS IMMOBILISÉS		CAPITAUX PERMANENTS	
	Fonds de roulement		
ACTIFS CIRCULANTS		DETTES (Sauf dettes financières)	

A noter qu'il est nécessaire de procéder au reclassement des postes du bilan entre les quatre masses qui sont utilisées pour calculer le fonds de roulement.

Le schéma suivant illustre ce reclassement au sein de l'actif et du passif du bilan. (cf. schéma page suivante)

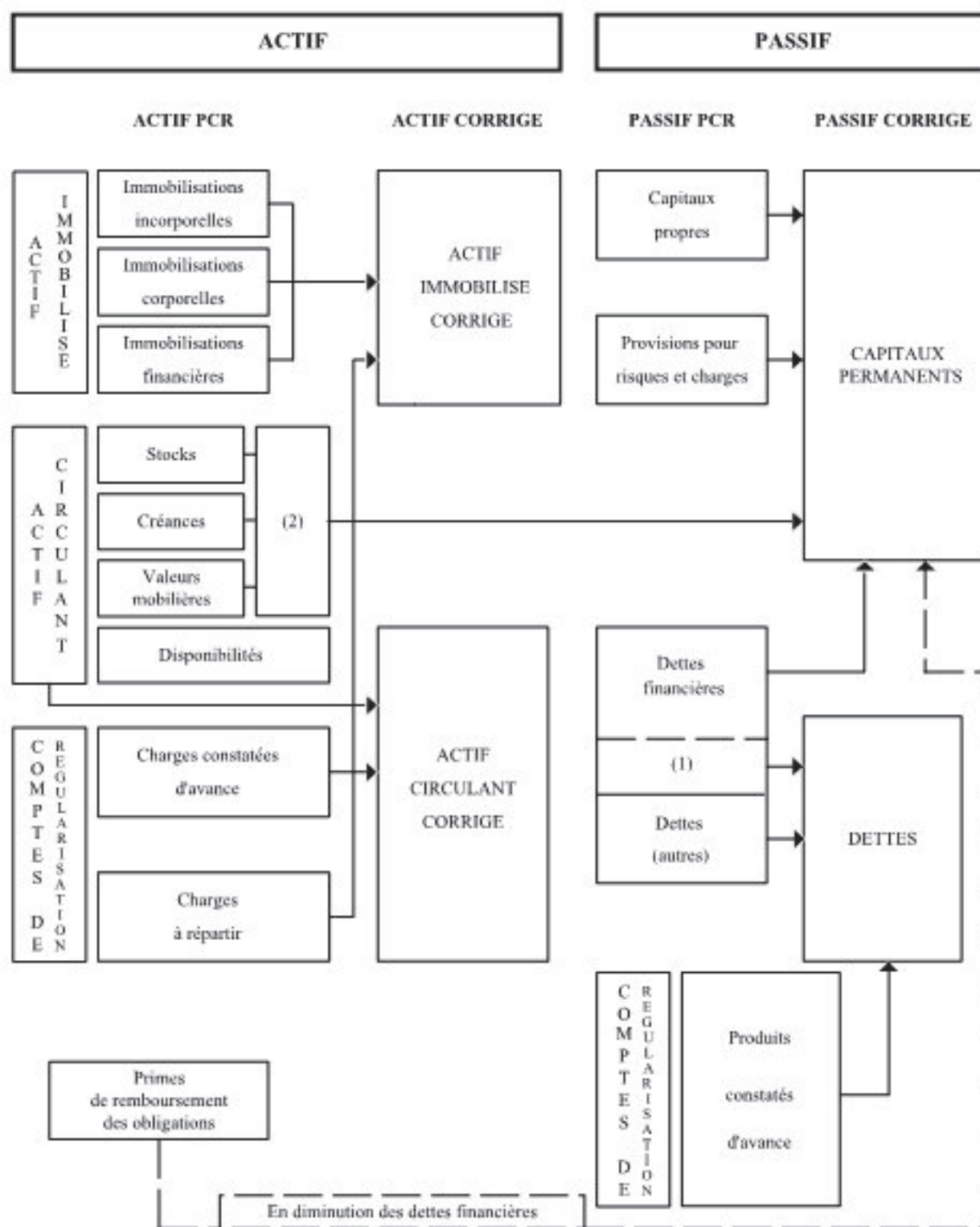
Mais lorsque l'analyse du bilan, ainsi remodelé, permet de conclure à l'existence d'un fonds de roulement positif, l'étude n'est pas terminée.

De même, la prise en compte des bilans des trois derniers exercices peut, par exemple, indiquer dans quel sens évolue le fonds de roulement mais ce constat ne peut suffire.

Les fonds de roulement ainsi calculés doivent être rapprochés des besoins en fonds de roulement aux mêmes périodes. L'évolution du rapport entre le fonds de roulement et les besoins permet de conclure à l'amélioration ou la détérioration de la sécurité financière de l'organisme.

Voir tableau page suivante

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE



(1) Concours bancaires et soldes créditeurs de banques

(2) Provisions pour dépréciations de l'actif circulant

3.1.3 Le besoin en fonds de roulement

Il a été établi que le fonds de roulement est composé de ressources stables destinées à financer des actifs circulants peu liquides.

Aussi, le volume souhaitable du fonds de roulement dépend-il de la liquidité des actifs circulants et pour l'essentiel de ceux qui sont liés à l'activité normale de l'établissement public: stocks et créances découlant de la gestion courante.

Mais la totalité des actifs circulants non liquides n'a pas à être financée par des capitaux stables; il faut tenir compte, en effet, de l'existence des dettes nées de l'activité courante de l'établissement et pouvant financer partiellement les stocks ou d'autres éléments de l'actif circulant non liquides.

Il faut donc comparer l'exigibilité des dettes de l'organisme et la liquidité de ses actifs circulants. L'analyse peut porter sur l'examen de chaque poste concerné du bilan au regard des critères exigibilité ou de liquidité ainsi définis. La technique des ratios permet de calculer des délais de rotation (stocks, clients, fournisseurs) à partir des éléments tirés du bilan et du compte de résultat. Toutefois, le niveau du fonds de roulement peut être apprécié directement par lecture du bilan grâce au calcul des besoins en fond de roulement.

Cette méthode repose sur l'idée que la liquidité des postes d'actif et exigibilité des postes du passif aboutissent à modeler le bas du bilan qui en est la conséquence. Ainsi, un délai de règlement long des créances de l'établissement gonfle le poste d'actif correspondant alors qu'à l'inverse la vente au comptant fait tendre le poste "client" vers zéro. Le même type de raisonnement peut être tenu pour les postes de dettes non financières.

Cette méthode suppose cependant un examen attentif des postes pris en compte. Il faut écarter de ce calcul des besoins d'exploitation, les actifs circulants hors exploitation et les dettes qui ne découlent pas de la gestion courante et traduisent, au contraire, une tension de trésorerie. Il peut en être ainsi par exemple des dettes hors exploitation ou d'un poste "fournisseur" ou "créanciers divers" anormalement gonflé provenant non pas d'un long délai de règlement consenti à l'établissement mais des difficultés rencontrées par celui-ci pour régler ses dettes dans des délais normaux.

En désignant par:

BFR : le Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation

A : les actifs circulants d'exploitation

B : les dettes d'exploitation

L'égalité suivante peut être définie : $BFR = A - B$

Les postes à prendre en considération pour calculer A et B sont ceux du bilan:

Actifs circulants d'exploitation (A):

- avances et acomptes versés sur commandes ;
- créances d'exploitation ;
- comptes de régularisation d'exploitation.

Dettes d'exploitation (B):

- avances et acomptes reçus sur commandes ;
- dettes d'exploitation ;
- comptes de régularisation d'exploitation

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Si $B > A$, cela signifie que l'activité courante au lieu d'engendrer un besoin de trésorerie est créatrice d'un flux financier positif qui viendra alors s'ajouter au fonds de roulement (FR) s'il existe pour déterminer un excédent global.

Si $B < A$, un besoin en fonds de roulement est déterminé par la différence $(A-B)$ et devra être rapproché du fonds de roulement évalué précédemment.

$$\text{BFR} - \text{FR} = \text{IFR} \text{ (Insuffisance en Fonds de Roulement)}$$

Si le besoin en fonds de roulement est supérieur au fonds de roulement, il faut conclure à une insuffisance en fonds de roulement et donc à une tension structurelle de trésorerie qu'il faudra tenter de réduire.

$$\text{FR} - \text{BFR} = \text{EFR} \text{ (Excédent de Fonds de Roulement)}$$

A l'inverse, si le fonds de roulement couvre totalement les besoins en fonds de roulement et permet même de dégager un excédent de fonds de roulement, la structure financière de l'organisme est satisfaisante au plan de la sécurité.

Cette approche "Fonds de roulement / Besoins en Fonds de roulement" peut utilement être menée sur plusieurs exercices.

3.1.4. Conclusion sur le fonds de roulement

Connaissant le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement d'exploitation des trois derniers exercices, il est possible de déterminer par différence, l'existence d'un excédent ou d'une insuffisance en fonds de roulement pour chaque exercice et de dégager ainsi des conclusions quant à la sécurité financière dont bénéficie l'établissement et son évolution.

Lorsque l'adéquation du fonds de roulement aux besoins n'est pas réalisée, des solutions doivent être recherchées en tenant compte de la marge de manœuvre, parfois étroite, dont dispose l'organisme. Ainsi un fonds de roulement insuffisant peut conduire à rechercher :

- une augmentation du fonds de roulement (augmentation des capitaux permanents ou diminution des valeurs immobilisées) ;
- ou une diminution du besoin en fonds de roulement par accélération du recouvrement des créances ou amélioration de la gestion des stocks par exemple.

Ce diagnostic et cette réflexion sur la situation de trésorerie "structurelle" de l'établissement analysée a posteriori peut être utilement prolongée par une étude prévisionnelle.

En effet, un fonds de roulement structurellement suffisant ne peut pas toujours éviter des déséquilibres financiers dus à des flux exceptionnels; a fortiori, une situation de départ tendue peut-elle conduire à de graves difficultés si les mesures adéquates ne sont pas prises.

Seule une prévision réaliste des conséquences financières des futures opérations de fonctionnement et, d'investissement peut permettre une régulation optimum des encaissements et des décaissements.

3.2 Les prévisions de trésorerie

Les divers éléments à recenser sont traduits en flux financiers quantifiés et datés le plus exactement possible et sont ensuite ventilés dans un tableau appelé "plan de trésorerie".

Bien évidemment, sont repris en compte à ce stade la distinction entre dettes et créances à plus ou moins d'un an, ces éléments étant communiqués au pied du bilan ou dans l'annexe.

3.2.1 Les éléments à recenser

La trésorerie des mois à venir va être influencée par la situation en début de période et les opérations d'investissement et d'exploitation de la période.

3.2.1.1 Bilan de départ

Il faut intégrer au plan précité, la trésorerie (au sens étroit) ainsi que les flux financiers découlant de la situation des capitaux circulants (dans leur ensemble) et des dettes à court terme.

Aussi, sont à prendre en considération *au titre des actifs circulants* :

- les créances sur les clients ou les redevables, les flux financiers seront évalués non créance par créance, mais en fonction de la durée moyenne du crédit - les créances sur l'Etat (relations spécifiques avec l'Etat, TVA déductible par exemple) ;
- les créances diverses ;
- les comptes de régularisation d'actif autres que les charges constatées d'avance qui ont déjà donné lieu à constatation d'une dette ou d'un décaissement ;
- les créances financières à moins d'un an (remboursement de prêts, etc.) dont l'échéance est connue avec précision ;
- les disponibilités.

Ne sont pas pris en considération parmi les actifs circulants :

- les stocks car ils ont vocation à se transformer en ventes au cours de la période: leurs conséquences financières seront appréciées à travers le chiffre d'affaire réalisé (qui se transformera en créances puis en disponibilités) ;
- les titres de placements, les bons du Trésor, et les avoirs en comptes bloqués le cas échéant car ils ne sont pas destinés, a priori, à être cédés ou convertis en liquidités, mais ils constituent en revanche des ressources immédiatement mobilisables en cas d'insuffisance de trésorerie.

Sont à prendre en considération *au titre des dettes* :

- les dettes à l'égard des fournisseurs: leur conséquence financière sera évaluée à partir d'un délai moyen de crédit comme les comptes clients ou redevables, - les dettes à l'égard de l'Etat (TVA collectée et autres dettes dont l'échéance est connue) ;
- les dettes diverses ;
- les comptes de régularisation du passif autres que produits constatés d'avance (qui ont déjà été constatés ou encaissés) ;
- les dettes financières à moins d'un an.

3.2.1.2 Opérations d'investissement de l'exercice futur

Des indications précises sur les opérations en cours ou projetées sont utiles. Un plan d'investissement et de financement détaillé s'il existe viendra éclairer l'analyse de la trésorerie. Il est ensuite aisé de prévoir en date et volume les flux financiers qui en découleront pour la période étudiée. Ces opérations sont retracées dans le plan de trésorerie (pas d'encaissement réel).

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

3.2.1.3 Opération d'exploitation

Aucune méthode ne peut être indiquée en raison des différentes natures de charges et de produits, de leur caractère régulier ou ponctuel et de leur rythme de transformation en règlement monétaire, très variable.

En principe, on établira un compte de résultat prévisionnel mensuel, (à partir des comptes de résultat de l'année écoulée et des rythmes saisonniers) qui ne tiendra compte que des charges et produits donnant lieu à encaissement ou décaissement effectif (à l'exclusion des comptes 68 et 78).

Il sera aisé ensuite de traduire ces données en flux financiers à intégrer au plan de trésorerie en fonction des délais d'exigibilité des charges et de la liquidité des produits.

3.2.2 La situation prévisionnelle

Elle se présente sous la forme d'un tableau comportant pour chaque mois par exemple:

- a. La situation de départ: ressources disponibles ou besoins de trésorerie à la fin du mois précédent ;
- b. Les entrées, c'est à dire les encaissements de la période (cf. bilan de départ, opérations d'exploitation et d'investissement) ;
- c. Les sorties ou décaissements de la période, (même origine que ci-dessus) ;
- d. La situation à la fin du mois : $d = a + b - c$

SCHÉMAS DE TABLEAUX DE TRÉSORERIE

EXEMPLE SIMPLIFIÉ, PREMIER TRIMESTRE, ANNÉE N

			janvier	février	mars
Situation précédente			+ 10 000 (1)	+ 7 000	- 4 000
Entrées :					
Recettes	au		5 000	4 000	5 000
Créances			15 000 (1)	30 000 (2)	30 000
Divers			2 500	3 000	1 000
Sorties :					
Achats	au		10 000	7 000	3 000
comptant			7 000 (1)	39 000 (2)	25 000
Fournisseurs			8 500 (3)	2 000 (3) -	-
Acquisition immobilière					

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Situation à la fin du mois	+ 7 000	- 4 000	+ 4 000
(1) cf. bilan 31.12 n - 1 (2) cf. bilan 31.12 n - 1 + opérations d'exploitation de janvier (3) cf. plan d'investissements et de financement			

Les prévisions de trésorerie pourraient être concrétisées par des tableaux ou des graphiques du type des documents ci-après :

PLAN DE TRÉSORERIE ANNUEL

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
A. SITUATION À LA FIN DU MOIS PRECEDENT.....												
B. DEPENSES DU MOIS.....												
1. <i>Exploitation</i>												
Achats TTC.....												
2. <i>Investissements</i>												
.....												
.....												
3. <i>Divers</i>												
Remboursements d'emprunts à terme.....												
.....												
Total B.....												
C. RECETTES DU MOIS												
1. <i>Ventes</i> <i>TTC</i>												
2. <i>ressources</i> <i>Autres</i>												
Emprunts à terme												
Autres.....												
.....												
Total C.												

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

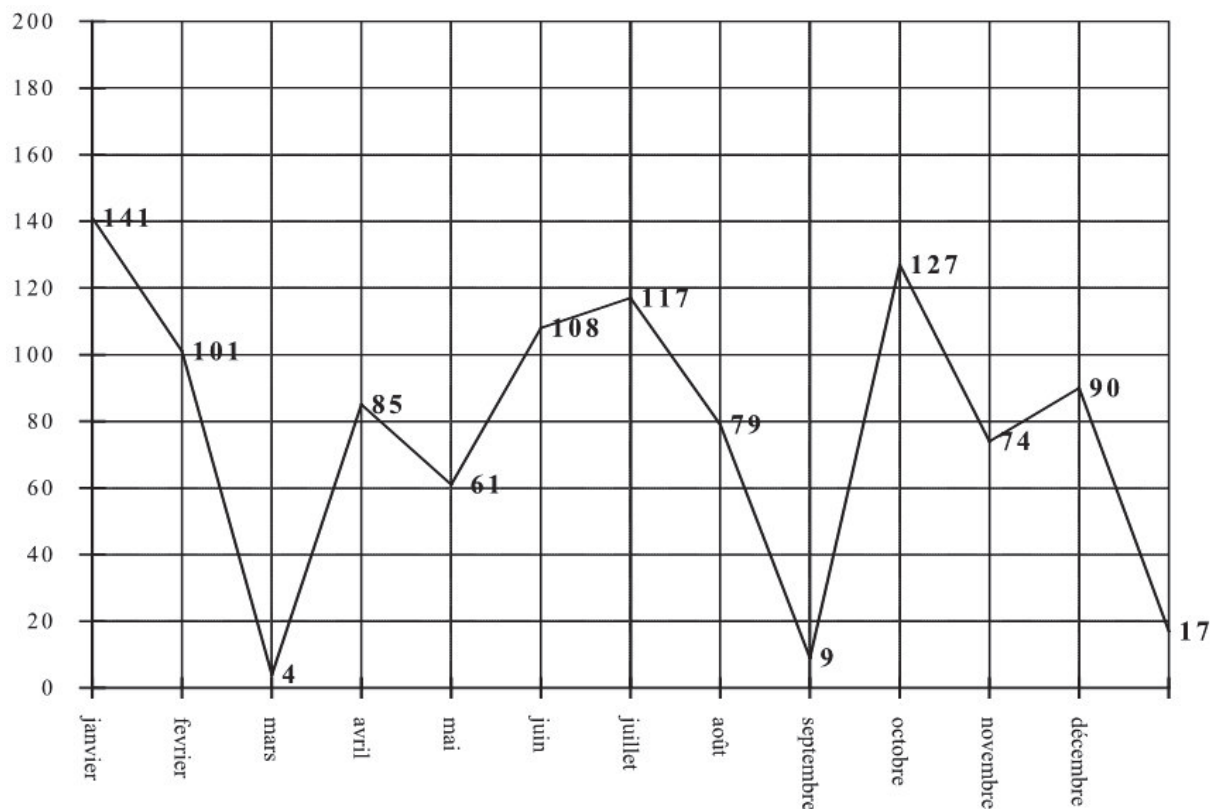
D. VARIATION MENSUELLE DE LA TRÉSORERIE (C - B)

.....

E. TRÉSORERIE EN FIN DE MOIS (A+ ou - D)

PREVISION DE T RESORERIE du 1er janvier N au 31 décembre N

Montant en milliers d'euros



3.2.3 Les mesures à prendre

Le responsable financier devra prendre des décisions à titre préventif afin que les échéances se passent sans difficultés. Il aura à sa disposition des moyens divers en fonction de la catégorie de l'établissement:

- report d'échéance pour le règlement des dettes ou pour des acquisitions diverses ;
- réduction des crédits consentis, relance des redevables ;
- mobilisation des titres de placement ou des avoirs en comptes bloqués, s'il en existe ;
- en cas d'impossibilité de différer les opérations sources de décaissement et d'assurer l'équilibre des besoins et des ressources, recherche de fonds d'origine externe le cas échéant.

La prévision de trésorerie repose essentiellement sur des réflexions de bon sens mais suppose, pour être significative, la réunion préalable d'un grand nombre d'informations prévisionnelles et réalistes.

4. La situation financière globale des établissements

A l'occasion de la présentation du compte financier en conseil d'administration, l'agent comptable d'un établissement opère nécessairement une valorisation des informations financières collectées tout au long de l'exercice concerné.

Il est également souhaitable que ses propos s'appuient sur une analyse financière de l'établissement sur plusieurs, généralement trois, exercices.

En effet, l'analyse financière permet à l'agent comptable d'apporter des éclaircissements sur la situation financière réelle de l'établissement et d'orienter les choix de l'ordonnateur et du conseil d'administration.

Elle permet donc d'illustrer et d'enrichir les données présentes dans le compte financier.

4.1. La démarche de l'analyste et la présentation des outils de base

L'agent comptable étant un des acteurs de la vie de l'établissement, la neutralité et l'objectivité de l'analyse n'en restent pas moins des principes entourant scrupuleusement la démarche de l'analyste.

La démarche adoptée par l'agent comptable dans le cadre de l'analyse financière de l'établissement doit respecter certains principes :

- il doit procéder à cette analyse à la lumière de l'environnement économique et juridique de l'établissement. C'est évidemment le contexte propre à chaque établissement qui fournit les clés de compréhension indispensable à toute analyse financière ;
- l'analyse doit être postérieure à la réalisation des documents de synthèse ;
- l'agent comptable doit, pour permettre une analyse dynamique et la rendre plus pertinente, rapprocher les documents relatifs à trois exercices au moins.

Si l'hétérogénéité des établissements et leur plus ou moins grande convergence avec les structures et les préoccupations du secteur privé et concurrentiel ne permettent pas, dans le cadre de cette instruction, de dégager une démarche unique, les notions de sécurité financière et de résultats sont en tout état de cause au cœur de toute approche critique d'un organisme.

Les matériaux de base sur lesquels l'agent comptable doit s'appuyer pour mener son analyse sont les documents de synthèse, élaborés en fin de gestion. L'agent comptable est libre de choisir le degré de détail souhaité dans la présentation des documents en rubriques et en postes, pour autant que ce niveau de détail soit utile à l'exigence de bonne information.

Les documents de synthèse doivent être établis en conformité avec les dispositions de l'instruction comptable applicable à l'établissement en question et avec les principes d'élaboration que sont la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et l'indépendance des exercices.

Ils doivent en toutes circonstances donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de l'établissement.

L'un des principes d'élaboration des documents de synthèse est la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Il est supposé être respecté s'il n'est pas fait mention explicitement de sa non-application dans l'annexe du compte financier.

C'est ce qui permet de faire des comparaisons et des analyses sur plusieurs exercices. Si cependant, l'établissement opte pour un changement de méthodes ou de nomenclature, (par exemple il appliquera la méthode des charges à payer et des produits à recevoir s'il décide de supprimer la période complémentaire) une étude sur plusieurs exercices nécessitera des retraitements pour présenter des documents comparables.

Le compte financier est composé de deux éléments.

Le premier, dit « sur chiffres », soumis au vote du conseil d'administration, récapitule les données de la comptabilité générale de l'exercice clôturé, enregistrées au jour le jour. Ces données fournissent l'image des incidences financières de la gestion et permettent de mesurer ainsi les éventuels écarts avec l'acte d'autorisation et de prévision qu'est le budget. Elles servent également de base de comparaison avec les exercices précédents.

Cinq éléments, en plus de la balance générale des comptes, composent le compte financier « sur chiffres » : le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement et le tableau de financement (ou tableau des emplois et des ressources de l'exercice).

Le second élément du compte financier dit « sur pièces », destiné au juge des comptes est constitué principalement de tous les actes d'ordonnancement émis au cours de l'exercice et pris en charge par le comptable, classés par comptes par nature et de toutes les pièces justificatives correspondantes.

C'est en explicitant les documents du compte financier « sur chiffres » et notamment l'annexe qui comprend, entre autres, le tableau des immobilisations et l'état des échéances des dettes et des créances, que l'agent comptable devra relier les résultats purement comptables à l'activité de l'exercice. Ici, est requise la production de toute information susceptible d'influencer la connaissance du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'établissement.

Il est recommandé à l'agent comptable de préciser succinctement quels sont les composantes et l'objet du compte financier. Ce rappel peut prendre la forme d'une annexe au rapport de présentation du compte financier et cela permet aux membres du conseil d'administration de cerner plus précisément les enseignements qu'ils peuvent dégager de la présentation du compte financier.

4.2. L'analyse rétrospective du compte de résultat

Le document de synthèse support de l'analyse est ici le compte de résultat.

Le compte de résultat est établi à partir des comptes des classes 6 et 7 organisés de telle sorte qu'ils permettent de calculer directement la valeur ajoutée produite par l'établissement et l'excédent brut d'exploitation à partir duquel est obtenue la capacité d'autofinancement.

Ces comptes distinguent, pour l'exercice, les mouvements constatant les charges des mouvements constatant les produits.

- Le tableau des soldes intermédiaires de gestion

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion, prolongement direct du compte de résultat, permet une analyse économique plus fine que la simple lecture directe du compte de résultat.

Les soldes intermédiaires de gestion correspondent à des différences significatives entre des produits et des charges, chacun de ces soldes constituant une étape supplémentaire dans la formation du résultat de l'exercice.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion, reproduit ci-après, déroule les soldes en cascade, chaque solde se déduisant du précédent, suivant une méthode itérative :

- **La production de l'exercice** ne concerne évidemment que les établissements ayant une activité de production et regroupe la production vendue, stockée et celle que l'établissement s'est fabriquée pour lui-même. C'est l'indicateur de l'activité de l'établissement ;

Comptes 701 à 708 - 709 +/- 71 + 72

- **La valeur ajoutée** évalue la dimension économique de l'établissement car elle correspond à la richesse créée. Elle caractérise en outre le degré d'intégration des activités. En effet, le recours à la sous-traitance augmente le montant des consommations externes et diminue d'autant celui de la valeur ajoutée ;

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Production de l'exercice + marge commerciale – consommation de l'exercice en provenance des tiers (comptes 60-609+61-619+62-629)

- **L'excédent brut** (ou insuffisance brute) d'exploitation représente la ressource fondamentale tirée du cycle d'exploitation et mesure ce qui reste à l'établissement, après la rémunération des facteurs de production, et avant celle des capitaux propres. C'est donc un indicateur de sa rentabilité économique ;

Un résultat négatif à ce niveau est inquiétant, puisque l'organisme ne couvre ni ses amortissements, ni ses charges financières.

Valeur ajoutée + subvention d'exploitation (compte 74) – Impôts, taxes et versements assimilés (compte 63) – charges des personnels (compte 64)

- **Le résultat d'exploitation** traduit la performance économique de l'établissement indépendamment de sa politique de financement et du régime d'imposition des bénéfices. Si le résultat d'exploitation apporte en général peu d'éléments supplémentaires par rapport au solde précédent dans les entreprises privées, compte tenu des commentaires suivants sur l'excédent brut d'exploitation et selon le plan comptable applicable à l'établissement étudié, il peut être très enrichissant d'y accorder une plus grande importance ;

EBE + reprises sur DAP- dotation aux provisions (compte 781) + transfert charges d'exploitation (compte 79) + autres produits de gestions courante (compte 75) – DAP (compte 681) – autres charges de gestion courante (compte 75)

- **Le résultat courant avant impôts** mesure quant à lui la performance de l'activité indépendamment de tout élément exceptionnel ; il s'agit donc d'un solde susceptible d'être reconductible ;

Résultat d'exploitation + produits financiers (comptes 76 + 786) - charges financières (comptes 66 + 686)

- **Le résultat exceptionnel**, simple contraction entre les charges et les produits exceptionnels, permet de constater la masse de ces opérations et de la comparer à celle des opérations courantes ;

Produits exceptionnels (comptes 77 + 787) - charges exceptionnelles (comptes 67 + 687)

- **Le résultat de l'exercice ou résultat net comptable** tient compte de tous les produits et de toutes les charges et correspond au solde du compte « résultat ».

Résultat courant avant impôts +/- résultat exceptionnel

- **Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif** : ces données sont extraites du résultat exceptionnel afin d'affiner l'information sur ce point particulier.

Produits des cessions d'éléments d'actif (compte 775) - Valeur comptable des éléments cédés (compte 675)

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

EN K€

PRODUITS (COLONNE 1)			CHARGES (COLONNE 2)			SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (COLONNE 1 - COLONNE 2)	N	N-1	N-2
Ventes de marchandises	0	0	Coût d'achat des marchandises vendues	0	0	Marge commerciale	0	0	0
Production vendue	24 501	24 501	Ou déstockage de production	0	0	Production de l'exercice	24 501	26500	23 041
Production stockée	0	0							
Production immobilisée	0	0							
TOTAL	24 501	24 501							
Production de l'exercice	24 501	24 501	Consommations de l'exercice en provenance de tiers	38 469	38 469	Valeur ajoutée	-13 968	-10 438	-13 595
Marge commerciale	0	0					968		
TOTAL	24 501	24 501							
Valeur ajoutée	-13 968	-13 968	Impôts, taxes et versements assimilés	1 351	1 351	Excédent (ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	10 487	14 511	10 578
Subvention d'exploitation	44 837	44 837	Charges de personnel	19 031	19 031				
TOTAL	30 869	30 869	TOTAL	20 382	20 382				
Excédent brut d'exploitation	10 487	10 487	Ou ins. brute d'exploitation	4 514	4 514	Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)	480	3 975	314
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	0	0	Dotations aux amortissements ou provisions	8 985	8 985				
Autres produits	3 492	3 492	Autres charges	13 499	13 499				
TOTAL	13 979	13 979	TOTAL						
Produits financiers	850	850	Charges financières	8	8	Résultat financier (bénéfice ou perte)	842	823	701
Résultat d'exploitation	480	480	Résultat d'exploitation	0	0	Résultat courant avant impôts	1 322	4 798	6 662
Résultat financier	842	842	Résultat financier	0	0	(bénéfice ou perte)			
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun	0	0	Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun						
TOTAL	1 322	1 322	TOTAL						
Produits exceptionnels	832	832	Charges exceptionnelles	2 040	2 040	Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)	-1 207	- 309	- 352
Résultat courant avant impôts	1 322	1 322	Résultat courant avant impôts	1 207	1 207	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	115	4 489	663
Résultat exceptionnel	1 322	1 322	Résultat exceptionnel	0	0				
TOTAL			Impôts sur les bénéfices	1 207	1 207				
Produits des cessions d'éléments d'actif	0	0	Valeur comptable des éléments cédés	0	0	Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif	0	0	0

Le calcul des soldes intermédiaires de gestion permet d'apprécier la création de richesses générée par l'activité de l'établissement, de décrire la répartition de ces richesses et de comprendre la formation du résultat net en le décomposant.

Une attention particulière doit ici être portée à l'excédent brut d'exploitation. Comme explicité précédemment, l'EBE est un solde intermédiaire de gestion des plus importants car il représente la ressource issue de l'exploitation strictement. C'est donc souvent l'un des soldes les plus surveillés. Cependant, à bien des égards concernant les établissements publics nationaux, et notamment ceux qui sont largement subventionnés, il perd de sa pertinence car des éléments qui pourraient être rattachés à l'exploitation courante ne sont pas inclus dans le calcul de ce solde.

A titre d'exemple, les musées, établissements publics nationaux, sont chargés de verser à la réunion des musées nationaux une fraction de leurs recettes issues des droits d'entrées dans les collections permanentes. Ce versement est comptabilisé dans les charges de gestion courante et n'entre donc pas dans le calcul de l'EBE ce qui conduit à le gonfler artificiellement.

Conclure sur l'excédent brut d'exploitation nécessite donc de la prudence et de se rapprocher systématiquement des cadres comptables des établissements analysés.

Il n'est pas exclu également à ce stade de procéder à des retraitements s'ils sont justifiés et suffisamment explicités préalablement à l'analyse.

De même, il est recommandé d'être prudent dans l'analyse comparée des résultats d'exploitation et exceptionnel.

En effet, dans le cas où la charge de renouvellement des biens, remis en dotation ou en affectation, ne lui incombe pas, l'établissement pratique la technique de l'amortissement neutralisé.

Ici, la constatation de l'amortissement est imputée dans les comptes de dotations aux amortissements intéressés (charges d'exploitation) puis cette charge est neutralisée par le crédit d'un compte de produits exceptionnels (compte 776) ce qui revient à gonfler le résultat exceptionnel tandis que le résultat d'exploitation s'en trouve diminué.

• La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme sa ressource durable.

C'est comme telle qu'elle apparaît dans le tableau de financement agrégé dans les tableaux prévisionnels et d'exécution budgétaires. Cette notion assure donc le lien entre le compte de résultat et le tableau de financement de l'établissement.

La CAF se calcule à partir du compte de résultat et fait appel aux notions de charges décaissables et de produits encaissables :

- Les **charges décaissables** sont celles qui entraînent des dépenses tandis que les charges non décaissables sont celles qui, dites calculées, n'entraînent pas de flux de trésorerie comme les dotations aux amortissements par exemple ;

- Suivant la même logique, les **produits encaissables** génèrent des recettes et les produits non encaissables n'en génèrent pas comme les produits des cessions d'éléments d'actif par exemple.

La CAF correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Elle peut se calculer selon deux méthodes : une méthode additive et une méthode soustractive. C'est cette dernière méthode qu'il convient de privilégier car elle semble plus pédagogique, les reprises et dotations aux amortissements et provisions faussant l'analyse dans la première.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

En K€

Calcul à partir de l'EBE			Calcul à partir du résultat net	
Méthode soustractive			Méthode additive	
Excédent brut d'exploitation	10 487		115	Résultat net de l'exercice
+ transfert de charges d'exploitation	0		4 514	+ dotations nettes aux amortissements et provisions
+ autres produits d'exploitation	3 492			- résultat net de cessions d'actifs immobilisés
- autres charges d'exploitation	8 985		0	
	850			- quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat
+ produits financiers	0		663	
± quote-part de résultat sur opération en commun	8			
- charges financières	169			
+ produits exceptionnels	2 040			
- charges exceptionnelles	0			
- impôt sur les bénéfices (le cas échéant)	3 966	= CAF =	3 966	

Cette dualité des méthodes permet au comptable de procéder à une vérification.

La CAF constitue un excellent critère pour apprécier la rentabilité de l'établissement, le résultat net étant effectivement parfois altéré par des considérations d'ordre fiscal qui perturbent l'analyse de la rentabilité.

4.3. Le bilan et la structure financière

Le bilan est l'image à une date donnée des éléments actifs, passifs et notamment des capitaux propres de l'établissement.

Il présente, à cette date précisément, à la fois, la situation des droits et obligations de l'établissement et la description des moyens que celui-ci met en œuvre et peut être appréhendé selon trois optiques : juridique, financière et économique.

Dans la pratique, le lecteur combine ces trois optiques.

- L'optique juridique : le bilan est ici considéré comme une liste de biens et de dettes, c'est donc une conception très statique. L'actif se compose donc de droits réels et personnels et de trésorerie. L'évaluation des actifs doit être effectuée en application du principe de prudence car il indique le montant des sommes d'argent qui permettrait de rembourser le passif. Celui-ci est présenté comme la liste des ressources propres et des dettes. Enfin, la comparaison de l'actif et du passif est destinée à montrer s'il y a un excédent de l'actif sur le passif donc à évaluer le degré de solvabilité de l'établissement.

- L'optique financière : les actifs sont classés par ordre de liquidité croissante et les passifs par ordre d'exigibilité croissante. L'intérêt de ce classement est de mettre en lumière l'équilibre entre les hauts de bilan et les bas de bilan ;

- L'optique économique : ici, les critères de classement des postes sont encore différents. Les actifs sont classés selon leur destination (permanents ou circulants) et les passifs suivant leur origine (ressources permanentes et dettes d'exploitation).

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière appréhende les notions fondamentales de ressources et d'emplois aussi bien au niveau de leur masse que de leur structure. En effet, l'équilibre emplois-ressources du bilan doit être complété par l'adéquation entre la nature des emplois avec l'origine des ressources qui servent à les financer.

Certains postes du bilan, document de synthèse établi par l'agent comptable, sont reclassés de façon à agréger ceux ayant une signification comparable en termes de structure pour former le bilan fonctionnel.

•Le bilan fonctionnel

Le bilan fonctionnel est l'outil de base de l'analyse financière car il permet de mesurer la solidité de la structure financière de l'établissement.

Le bilan fonctionnel conduit à considérer l'établissement en fonctionnement, donc à se placer, non pas dans une hypothèse d'évaluation, mais dans une hypothèse de continuité de l'activité qui suppose le renouvellement normal des éléments du bilan.

Sa construction est d'autant plus intéressante que, établi pour deux exercices consécutifs, il constitue, en variation et sous réserve de quelques aménagements, le tableau de financement, autre outil qui sera explicité ultérieurement et qui peut ainsi être vérifié.

La construction de cet outil consiste à distinguer les emplois et les ressources stables des emplois et des ressources résultant du cycle d'exploitation.

Les **emplois stables** correspondent aux :

- immobilisations incorporelles brutes - immobilisations corporelles brutes,
- immobilisations financières brutes - charges à répartir sur plusieurs exercices.

Les **actifs circulants**, quant à eux, sont constitués par les valeurs brutes des :

- stocks et en-cours,
- avances et acomptes versés sur commandes,
- créances d'exploitation,
- créances diverses,
- valeurs mobilières de placement,
- disponibilités,
- charges constatées d'avances.

Les **ressources stables** ou **capitaux permanents** se composent des :

- capitaux propres,
- provisions pour risques et charges et pour dépréciation des actifs circulants,
- amortissements,
- dettes financières à l'exclusion des concours bancaires courants, des soldes créditeurs de banques et des primes de remboursement des obligations.

Les **dettes (passif circulant)** sont constituées par les :

- avances et acomptes reçus,
- dettes d'exploitation,
- dettes diverses,
- produits constatés d'avance,

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

Le traitement des écarts de conversion est spécifique dans l'élaboration du bilan fonctionnel : ces écarts, qui résultent d'ajustements internes consécutifs à des variations des taux de change, doivent être annulés pour chiffrer les dettes et les créances au montant initialement comptabilisé.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Le bilan fonctionnel regroupé en grandes masses se présente ainsi :

E M P L O I S S T A B L E S		R E S S O U R C E S S T A B L E S	RESSOURCES PROPRES (y compris amortissements et provisions)
	ACTIF IMMOBILISE BRUT - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		CAPITAUX DE LONG TERME
	ACTIF D'EXPLOITATION (stocks et créances d'exploitation)		PASSIF D'EXPLOITATION (dettes d'exploitation)
	ACTIF HORS EXPLOITATION (créances diverses)		
	TRESORERIE ACTIVE (VMP + disponibilités)		PASSIF HORS EXPLOITATION (dettes diverses)
			TRESORERIE PASSIVE (concours bancaires courants et découverts)

La simple lecture du bilan fonctionnel permet d'apprécier la structure financière de l'établissement, les besoins financiers et le type de ressources dont il dispose, de déterminer les équilibres entre les différentes masses et ainsi de faciliter la prise de décision.

Mais surtout, le bilan fonctionnel permet de comparer deux notions fondamentales : le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

• Le fonds de roulement

L'objectif d'équilibre minimum du bilan entre actif et passif ne peut suffire. Il est en effet utile de procéder au reclassement des postes du bilan entre les quatre grandes masses. C'est l'objet du bilan fonctionnel. Ces quatre grandes masses sont ensuite utilisées pour calculer le fonds de roulement.

Le fonds de roulement est composé de ressources stables destinées à financer des actifs circulants peu liquides. Il correspond à l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés.

Il représente donc une ressource durable et structurelle.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Il est mis en évidence par la représentation suivante du bilan fonctionnel.

En K€

ACTIF STABLE BRUT = 52 512		RESSOURCES STABLES = 69 597
	FRNG = 17 085	

CREANCES D'EXPLOITATIO N ET HORS EXPLOITATION = 3 310		DETTES D'EXPLOITATIO N ET HORS EXPLOITATION = 20 691
	BFR = -17 381	

TRESORERIE ACTIVE = 34 466		TRESORERIE PASSIVE = 0
	TRESORERIE NETTE = 34 466	

Même lorsque l'analyse du bilan fonctionnel permet de constater l'existence d'un fonds de roulement positif, cela ne peut suffire, tout comme l'analyse de l'évolution de ce fonds de roulement sur les trois derniers exercices, pour conclure sur la solidité financière ou non de l'établissement.

• Les besoins en fonds de roulement

En effet, c'est bien l'évolution du rapport entre le fonds de roulement et les besoins en fonds de roulement qui permet d'analyser la détérioration ou l'amélioration de la structure financière.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation et le besoin en fonds de roulement hors exploitation se calculent, respectivement, en retranchant les actifs circulants d'exploitation des dettes d'exploitation et les actifs circulants hors exploitation des dettes hors exploitation.

Schématiquement, il est possible de classer les dettes et les créances circulantes de la façon suivante :

ACTIF CIRCULANT BRUT (hors trésorerie)	DETTES CIRCULANTES (hors trésorerie)
•Exploitation• Créances d'exploitation + Stocks + Avances et acomptes versés sur commandes + Effets escomptés non échus + Charges constatées d'avance d'exploitation + Dépôts et cautionnements versés + écart de conversion actif - écart de conversion passif •Hors exploitation Créances diverses	•Exploitation Avances et acomptes reçus + dettes d'exploitation + produits constatés d'avance d'exploitation + dettes sociales et fiscales d'exploitation + Dépôts et cautionnements reçus + écart de conversion passif - écart de conversion actif •Hors exploitation Dettes sur immobilisations

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

+ charges constatées d'avance hors exploitation + intérêts courus sur prêts	+ dettes fiscales (IS) + produits constatés d'avance hors exploitation
---	--

Les charges et les produits constatés d'avance sont à rattacher selon leur contenu à l'exploitation ou au hors exploitation. Par exemple, les produits constatés d'avance peuvent concerner des loyers perçus d'avance : ce sont des éléments d'exploitation. S'ils correspondent à des intérêts perçus d'avance, il faut les considérer comme des éléments hors exploitation.

Le besoin en fonds de roulement s'obtient alors logiquement par la somme du besoin en fonds de roulement d'exploitation et hors exploitation.

C'est ainsi que trois cas peuvent se présenter :

- un besoin en fonds de roulement négatif est représentatif d'un flux financier positif qui, ajouté au fonds de roulement, détermine l'excédent global de fonds de roulement ;
- s'il est positif et que le fonds de roulement comble les besoins en fonds de roulement, la structure financière est satisfaisante ;
- dans le cas inverse, il faut conclure à une insuffisance en fonds de roulement tout en ne perdant pas de vue pour les deux derniers cas que cette analyse doit être menée de façon dynamique, sur plusieurs exercices.

Après le diagnostic, l'agent comptable peut proposer des solutions : selon les cas, il peut préconiser des mesures permettant un renforcement du fonds de roulement ou une diminution du besoin en fonds de roulement. Ainsi, il pourra par exemple prendre conscience de la nécessité d'accélérer le recouvrement des créances.

Des conseils prodigués dans ce contexte pourront inciter utilement l'ordonnateur à prendre les mesures adéquates et lui permettre d'anticiper sur les évolutions à court terme.

• La trésorerie

Son rôle est primordial, toutes les opérations, à l'exclusion des opérations d'ordre, se concrétisant par des flux d'entrées ou de sorties de trésorerie.

La trésorerie permet d'établir l'équilibre financier entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

En effet, elle se calcule selon deux méthodes qui permettent là aussi à l'agent comptable d'opérer une vérification :

$\text{TRÉSORERIE} = \text{DISPONIBILITÉS} - \text{TRÉSORERIE PASSIVE} = \text{FRNG} - \text{BFR}$
--

C'est ainsi qu'est proposée une autre présentation du bilan fonctionnel qui a le mérite de mettre en évidence l'articulation entre le fonds de roulement net global, les besoins en fonds de roulement et la trésorerie.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

En K€	N	N-1	N-2
Ressources stables (1)	69	61	48 352
Capitaux propres	597	821	0
Réserves	3	3 811	33 606
Subventions	811	38	4 631
d'investissement reçues	37	335	10 115
Amortissements et provisions	913	5 693	0
Dettes financières	9	13	0
hors concours bancaires courants	439	981	0
hors effets à l'escompte non échus	18	0	
	433	0	
	0	0	
	0		
	0		
Actif immobilisé brut (2)	52	45	37 492
Immobilisations incorporelles	512	871	7 254
Immobilisations corporelles	8	8 159	30 238
Immobilisations financières	899	37	0
	43	712	
	613	0	
	0		
Fonds de roulement net global (1-2)	17	15	10 860
	085	950	
Créances d'exploitation (3)	3		
Stocks et en-cours	338	2 233	1 888
Créances clients d'exploitation	0	0	0
Autres créances d'exploitation	36	565	604
	3	1 668	1 284
	302		
Dettes d'exploitation (4)	20	21	
Avances et acomptes reçus	719	480	16 736
Dettes fournisseurs d'exploitation	28	43	44
Autres dettes d'exploitation	19	19	15 409
	290	002	1 283
	1	2 435	
	401		
BFRE (4-3)	- 17	- 19	- 14
	381	247	848
Créances hors exploitation (5)	0	0	0
Dettes hors exploitation (6)	0	0	0
BFRHE (6-5)	0	0	0
Trésorerie active	34	35	
Disponibilités	466	197	25 708
Valeurs mobilières de placement	1	1 267	481
	429	33	25 226
	33	930	
	037		
Trésorerie passive	0	0	0
Concours bancaires courants	0	0	0
TRESORERIE	34	35	25 708
	466	197	

4.4. Les outils complémentaires

La pertinence de l'analyse du bilan réside dans sa représentation synthétique et figée des mouvements nés au cours des cycles passés d'activité de l'établissement.

En revanche, les indications qu'il fournit sont insuffisantes pour analyser les transformations enregistrées sur une période donnée afin de dégager des tendances dans l'évolution financière.

C'est pourquoi une analyse dynamique sera complémentaire de l'analyse statique telle que décrite précédemment.

4.4.1 Le tableau de financement

Le tableau de financement, état des emplois et des ressources d'un exercice, permet l'analyse des mouvements comptables affectant le patrimoine de l'établissement.

Le tableau de financement, en décrivant l'ensemble des flux financiers de l'exercice, précise donc comment les ressources dont a disposé l'établissement ont permis de faire face à ses besoins.

Il présente ainsi les variations poste par poste durant l'exercice et assure la liaison entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture avant répartition. Il met l'accent sur les variations intervenues entre deux bilans, bilan d'ouverture et bilan de clôture (avant répartition du résultat) et complète ainsi de façon très utile les informations données par la méthode des tableaux comparatifs de bilans.

Le tableau de financement permet de calculer et de décrire comment ont évolué, par poste du bilan :

- les différentes catégories de ressources (stables, à court terme, internes, externes) ;
- les différentes catégories d'emplois (remboursement de dettes, acquisition d'éléments d'actif immobilisé ou circulant, trésorerie).

Ces ressources et emplois conditionnant le fonds de roulement, l'analyse réalisée par la confection du tableau de financement permet de cerner avec précision les causes de son évolution.

Le fonds de roulement peut être calculé soit à travers les ressources et emplois stables (haut du bilan), soit à partir de capitaux circulants et dettes à court terme (bas du bilan), pour un résultat identique.

Le tableau de financement effectue également le lien avec le compte de résultat par l'intermédiaire de la capacité d'autofinancement, ressource née de l'exploitation.

COMPTE DE RÉSULTAT	
CHARGES	PRODUITS

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

BILAN N		TABLEAU DE FINANCEMENT		BILAN N+1	
AC TIF	PAS SIF	EMPL OIS	RESSOU RCES	AC TIF	PAS SIF
A1	P1	A	P	A'1	P'1
A2	P2			A'2	P'2
.	.			.	.
.	.			.	.
.	.	P	A	.	.
An	Pn			A'n	P'n

Ce document peut notamment décrire :

- le financement des investissements et la variation du fonds de roulement ;
- les moyens de trésorerie et les emplois qui en ont été faits.

Il se présente sous la forme de deux tableaux.

Dans le premier (tableau de financement-partie I ou tableau emplois-ressources), sont analysés les ressources et les emplois de l'exercice s'agissant uniquement des moyens structurels de l'établissement. Il permet d'apprécier les politiques d'investissement, de financement et d'autofinancement.

Le tableau de financement des emplois et des ressources stables décrit les emplois et ressources en termes de flux :

- EMPLOIS

- Acquisition d'actifs immobilisés.

Y est porté tout accroissement des débits de la classe 2 (compte tenu de certaines compensations provenant des transferts du compte 23 au compte 21). Ces éléments doivent être recherchés sur le tableau des immobilisations car ils ne peuvent en aucun cas résulter du bilan dont les soldes correspondent à la contraction d'entrées et de sorties.

- Charges à répartir sur plusieurs exercices : ce poste reprend les montants bruts transférés en cours de l'exercice.
- Réduction des capitaux propres : poste à utiliser pour une réduction de la dotation par exemple.
- Remboursement de dettes financières

- RESSOURCES

- Capacité d'autofinancement de l'exercice : elle est définie par le plan comptable à partir de l'Excédent Brut d'Exploitation.

- Excédent Brut d'Exploitation (ou Insuffisance Brute d'Exploitation)

- Transferts de charges (d'exploitation)
- + Autres produits (d'exploitation)
- Autres charges (d'exploitation)
- ± Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun
- + Produits financiers (2)
- Charges financières (3)
- + Produits exceptionnels (4)
- Charges exceptionnelles (5)
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion,
- Impôts sur les bénéfices.
- = CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

Toutes ces informations apparaissent au compte de résultat.

-Cessions ou réductions d'actifs immobilisés : inscription du prix de vente des actifs pour sa totalité.

En effet, la CAF ne comprend pas les résultats sur cessions d'immobilisations qui sont inclus algébriquement au poste "cessions d'immobilisations"

- Augmentation de capitaux propres : ce poste reprend les augmentations des comptes de capitaux propres :

- Apports,

- Autres capitaux propres dont subventions d'investissement.

- Sauf reprises sur provisions.

- Sauf dotations aux amortissements et aux provisions financières.

- Sauf produits des cessions d'immobilisations, quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice, reprises sur provisions exceptionnelles.

- Sauf valeur comptable des immobilisations cédées, dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnels.

- Augmentation des dettes financières.

Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et hors primes de remboursement des obligations.

- Solde: variation du fonds de roulement net global.

Un solde créditeur correspond à un excédent des ressources sur les emplois, donc à une augmentation du fonds de roulement entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Un solde débiteur indique que les emplois nouveaux ont dépassés les ressources nouvelles.

Cette approche est plus analytique que celle du calcul pur et simple du fonds de roulement à partir d'un bilan mais se heurte à la même impossibilité de porter un jugement sur la situation de l'organisme à partir du solde considéré isolément.

La comparaison entre les deux bilans (ouverture et clôture) est toujours insuffisante pour servir correctement le tableau : il convient de se reporter à la fois au compte de résultat et à la balance par soldes et par mouvement de l'exercice.

Cela permettra, par exemple, de dégager à la fois les cessions d'actif immobilisé et les acquisitions alors que la comparaison des deux bilans ne permet que de dégager un solde.

Dans le second (tableau de financement-partie II ou tableau de la variation du fonds de roulement net global), sont analysées les variations des éléments du fonds de roulement classés en trois catégories : exploitation, hors exploitation et trésorerie.

Ce tableau des variations nettes des éléments du fonds de roulement est construit selon une approche additive.

Les opérations sont classées en trois catégories:

- variation exploitation (stocks, en cours, créances et dettes d'exploitation) ;

- variation hors exploitation (créances et dettes hors exploitation et valeurs mobilières de placement) ;

- variation nette "Trésorerie" (disponibilités et concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques).

Les postes qui composent chaque catégorie peuvent évoluer en plus ou en moins à l'intérieur d'une même rubrique, aussi chaque poste peut être à l'origine de:

- "besoin": augmentation d'un compte d'actif ou diminution d'un compte de passif ;

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

- "dégagement": diminution d'un compte d'actif ou augmentation de passif.

Les soldes seront:

- positifs lorsque les besoins excéderont les dégagements ;
- négatifs dans le sens contraire.

Les éléments à reporter dans ce tableau sont les montants bruts (provisions pour dépréciations non déduites des postes concernés) appréhendés directement au bilan.

La somme des variations nettes, exploitation et hors exploitation détermine la variation nette du besoin en fonds de roulement de l'exercice : *VAR BFR (besoins > dégagements)* ou la variation nette du dégagement du fonds de roulement de l'exercice : *(dégagements > besoins)*.

Ce premier résultat auquel s'ajoute la variation nette de trésorerie: *VAR T* détermine la variation du fonds de roulement net global

VAR FR	=	VAR BFR + VAR T
Première partie du tableau		Deuxième partie du tableau

TABLEAU DE FINANCEMENT

1^{re} partie

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

COMPARAISON

- Des ressources durables
- Et des emplois stables

2^{de} partie

TABLEAU DES VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT

UTILISATION de la variation du FRNG

VARIATION DU FRNG



DE SENS
CONTRAIRE



VARIATION DU FR



ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

La ressource nette (ou emploi net) dégagée dans la première partie du tableau de financement est ensuite employée dans le cycle d'exploitation.

La partie II du tableau de financement indique l'utilisation de la variation, au cours de l'exercice, du fonds de roulement au sein de l'actif circulant, des dettes d'exploitation et hors exploitation.

Cela permet d'apprécier les conséquences des politiques de stockage et des crédits clients et fournisseurs et ainsi de connaître l'évolution de la trésorerie nette en mettant en évidence la part des concours bancaires courants.

Ici, les variations des actifs et passifs ne se traduisent pas par des emplois ou des ressources mais par des besoins (qu'il est logique d'assimiler à des emplois : augmentation des actifs circulants et des disponibilités et baisse des dettes à court terme) et des dégagements (également assimilables à des ressources : baisse des actifs circulants et des disponibilités et augmentation des dettes à court terme).

La variation nette du fonds de roulement analysée dans la seconde partie est donc égale, et de sens contraire, au solde entre les ressources et les emplois analysés dans le haut du tableau.

Il n'existe pas de modèle obligatoire de tableaux de financement. Les tableaux présentés infra sont les tableaux figurant dans le plan comptable général 1999. Cependant, les règles d'élaboration et les méthodes utilisées ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre sans qu'il en soit justifié dans le rapport de l'agent comptable.

Le schéma de liaison entre les documents de synthèse publié par le Conseil national de la comptabilité en complément au titre II du Plan comptable général et joint ci-après met bien en évidence la place centrale qu'occupe le tableau de financement de l'exercice entre le bilan d'ouverture et de clôture et rattaché au compte de résultat par la notion d'excédent brut d'exploitation.

SCHEMA DE LIAISON ENTRE LES DOCUMENTS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE	
Ventes de marchandises	
- Coût d'achat des marchandises vendues	
= MARGE COMMERCIALE	
+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (production vendue, stockée et immobilisée)	
- Consommation en provenance des tiers	
= VALEUR AJOUTÉE	
+ Subventions d'exploitation	
- Impôts, taxes et versements assimilés	
- Charges de personnel	
= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

+ Autres produits d'exploitation - Autres charges d'exploitation ± Quotes-parts opérations en commun + Produits financiers (1) - Charges financières (1) + Produits exceptionnels (1) (2) - Charges exceptionnelles (1) (3) - Impôts sur les bénéfices	+ Autres produits d'exploitation - Autres charges d'exploitation ± Quotes-parts opérations en commun + Produits financiers (1) - Charges financières (1) + Produits exceptionnels (1) (2) - Charges exceptionnelles (1) (3) - Impôts sur les bénéfices
↓ = RESULTAT DE L'EXERCICE	= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT - Distributions = Autofinancement + Cessions actifs immobilisés - Acquisitions actifs immobilisés - Charges à répartir sur plusieurs exercices + Augmentation capitaux propres - Diminution capitaux propres + Augmentation dettes financières (5) - Remboursement dettes financières (5) = VARIATION FRN GLOBAL
BILAN D'OUVERTURE Capitaux propres + Amortissements et provisions - Actif immobilisé (4) + Dettes financières (5) = FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	BILAN DE CLO Capitaux propres + Amortissement - Actif immobilisé + Dettes financières = FONDS DE F
Actif exploitation (4) - Dettes exploitation	Actif exploitation - Dettes exploitation

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIERE

= BESOIN FR EXPLOITATION + Autres débiteurs (4) - Autres créditeurs = BESOIN EN FR	(1) Sauf charges calculées : dotations moins reprises	= VARIATION BESOIN FR EXPLOITATION	= BESOIN FR
	(2) Sauf : - produits de cessions d'actifs immobilisés - subventions d'investissement virées au résultat	+ Variation autres débiteurs (4) - Variation autres créditeurs	+ Autres débites - Autres crédite
		= VARIATION BESOIN EN FR	= BESOIN EN
Disponibilités - Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques = TRESORERIE	(3) Sauf valeur nette comptable d'actifs cédés	Variation disponibilités - Variation concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Disponibilités - Concours bancaires
	(4) En valeur brute	= VARIATION TRÉSORERIE	= TRESORERIE
FRN GLOBAL - BESOINS EN FR = TRESORERIE	(5) Sauf concours bancaires courants	VARIATION FRN GLOBAL - VARIATION BESOINS EN FR = VARIATION TRESORERIE	FRN GLOBAL - BESOINS EN = TRESORERIE
	FRN = Fonds de roulement net		

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

TABEAU DE FINANCEMENT

	REEL N-2	Prévision d'exécution N-1	BUDGET N
EMPLOI ET RESSOURCES STABLES			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS			
REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS			
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
AUGMENTATION DE LA DETTE			
REMBOURSEMENT DE LA DETTE			
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT			

EMPLOI ET RESSOURCES CIRCULANTS HORS TRESORERIE			
VARIATION DES STOCKS			
VARIATIONS DES DETTES			
FOURNISSEURS			
AUTRES			
VARIATIONS DES CREANCES			
CLIENTS			
ACOMPTES SUR VENTES			
AUTRES			
MANDATS			
VARIATIONS DES AUTRES CIRCULANTS			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
AUTRES			
AUTRES VARIATIONS			
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			

TRESORERIE	
VARIATION DES DISPONIBILITÉS	

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

CONCOURS BANCAIRES			
VARIATION DE LA TRESORERIE			

DISPONIBILITE EN FIN D'EXERCICE			
---------------------------------	--	--	--

La variation du fonds de roulement est égale à la variation du besoin en fonds de roulement augmentée de la variation de la trésorerie

ENDETTEMENT CUMULE	ETAT			
AU 31/12	AUTRES			

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

TABLEAU DE FINANCEMENT (I)

EMPLOIS	N	N-1	RESSOURCES	N	N-1
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé md* comptes d'immobilisations			CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT de l'exercice	3 966	7 091
Immobilisations incorporelles			Cessions ou réductions de l'actif immobilisé c/775 :	0	0
Immobilisations corporelles	740	904	Incorporelles	0	0
Immobilisations financières	5 963	7 475	Corporelles	3 872	6 377
Charges à répartir md* c/481	0	0	Financières	0	0
Réduction des dotations md* c/10-11-13 (sauf 139)	0	0	Augmentation des dotations mc* c/10-11-13		
Remboursement des dettes financières md* c/16-17	0	0	Augmentation des dettes financières mc* c/16-17		
TOTAL DES EMPLOIS	6 703	8 379	TOTAL DES RESSOURCES	7 838	13 468
Variation du FRNG (ressource nette)	1 135	5 089	Variation du FRNG (emploi net)		

* md : mouvements débiteurs, mc : mouvements créditeurs

En K€

TABLEAU DE FINANCEMENT (II)

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	N			N-1
	Besoins (1)	Dégagement (2)	Solde (2-1)	Solde
VARIATIONS EXPLOITATION				
Variation des actifs d'exploitation				
Stocks et en-cours	/	/		
Dépôts de garantie et cautionnements versés	94	/		
Avances et acomptes versés sur commandes	/	9		
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)	1 012	/		
Variation des dettes d'exploitation				
Dépôts de garantie et cautionnements reçus	792	/		
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)	/	23		
<i>Totaux</i>	1 898	32		
A-Variation nette exploitation (c)			- 1866	+ 4 401
VARIATIONS "HORS EXPLOITATION"				
Variation des autres débiteurs (a) (d)	0,00			
Variation des autres créditeurs	0,00			
<i>Totaux</i>	0,00	0,00		
B-Variation nette hors exploitation (c)			0,00	0,00
Total (A+B)				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou			- 1866	/
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			/	+ 4 401
VARIATIONS TRÉSORERIE				
Variations des disponibilités	/	731		
Variations des concours bancaires courants et soldes créditeurs	/	/		
<i>Totaux</i>	/	731		
C-Variation nette " trésorerie " (c)			+ 731	- 9 490
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL TOTAL (A+B+C)				
Emploi net			/	/
Ou			1 135	5 089
Ressource nette en K Euros				
(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non. (b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non. (c) Les montants sont affectés du signe + lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe – dans le cas contraire.				

Une variante du tableau de financement est le bilan différentiel. Il remplace l'égalité du bilan à un instant de la somme des actifs et de la somme des passifs, par l'égalité des sommes des variations pendant une période des postes actifs et des postes passifs.

La somme algébrique des variations d'actifs est égale à la somme algébrique des variations du passif, à condition d'inclure le résultat de l'exercice dans le membre voulu de l'équation : le bénéfice dans le passif et le déficit dans l'actif.

Cette formule, plus simple que le tableau de financement, essaie de faire la synthèse du bilan et du compte de résultat, qui explique le passage d'un bilan au bilan suivant.

- L'excédent de trésorerie d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation constitue la ressource fondamentale que l'établissement tire régulièrement de son activité cyclique. Il ne s'agit pour autant que d'une ressource potentielle de trésorerie. Elle n'est susceptible en effet de se transformer en disponibilités qu'au terme d'un processus mettant en jeu les décalages existant entre l'engagement des opérations et leur règlement effectif.

Aussi bien, pour mesurer la capacité de l'établissement à sécréter des disponibilités du seul fait de ses opérations d'exploitation, est-il instructif d'utiliser parallèlement la notion d'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE).

EBE
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation = ETE

Les flux liés à l'exploitation représentés par l'EBE sont donc ici corrigés des décalages liés aux règlements.

Ainsi, l'ETE ne retient que les seules opérations ayant entraîné des mouvements de fonds, à l'exclusion de celles qui n'ont pu se dénouer immédiatement en trésorerie et qui sont neutralisées pour un montant égal aux variations de créances et de dettes d'exploitation.

L'intérêt de l'ETE réside dans son extrême sensibilité aux variations du chiffre d'affaires ou de la production vendue. Cet excédent doit couvrir le paiement des frais financiers et de l'impôt sur les sociétés pour que l'équilibre financier soit maintenu. Il représente la mesure la plus appropriée pour exprimer la ressource de trésorerie engendrée par les opérations d'exploitation. Enfin, l'ETE est un instrument d'analyse prévisionnelle dans la mesure où il permet de cerner et de prévenir les difficultés de l'établissement. En effet, un ETE négatif traduit une insuffisance de rentabilité de l'établissement voire une situation critique.

Si l'excédent de trésorerie d'exploitation est positif, cela signifie que l'exploitation a engendré une trésorerie disponible, après autofinancement de l'accroissement des besoins en fonds de roulement d'exploitation. Sur une longue période, c'est une condition indispensable à la pérennité de l'établissement.

Dans cette perspective, l'évolution de l'excédent de trésorerie d'exploitation d'une période à l'autre doit s'apprécier à la lumière des deux facteurs dont il dépend : la croissance de l'activité et le besoin en fonds de roulement d'exploitation.

4.4.2. Les ratios

La technique des ratios vise à calculer des rapports entre différents postes ou regroupements de postes du bilan et du compte de résultat et, bien sûr, à tirer des enseignements de ces ratios.

Le résultat d'un ratio peut avoir une signification en lui-même mais, le plus souvent, il n'a de valeur que comparé à ceux des établissements de taille et intervenant dans un secteur similaires.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

Le nombre de ratios qui peuvent être proposés est évidemment illimité. Il a été décidé de procéder à un tri parmi les ratios les plus usuels, libre ensuite à l'agent comptable de ne pas les prendre tous en compte et de produire ceux qu'il jugera plus significatifs pour l'établissement analysé.

Sont généralement distingués les ratios de structure, les ratios d'activité, les ratios de rentabilité et les ratios de liquidité.

- Les ratios de structure

Calculés à partir du bilan, ils ont pour objet de définir les caractéristiques de l'établissement dans la composition de l'actif et du passif et de tester sa solidité et son indépendance.

Le tableau suivant se construit donc à partir du bilan fonctionnel dont les éléments proviennent eux-mêmes du bilan confectionné par l'agent comptable.

Le ratio de structure élémentaire est celui qui mesure la structure de l'actif et du passif : il est constitué par les rapports entre les postes retraités du bilan fonctionnel et le total de l'actif ou du passif.

EMPLOIS STABLES	%	RESSOURCES PROPRES	%
EMPLOIS CIRCULANTS LIÉS À L'EXPLOITATION	%	DETTES FINANCIÈRES	%
AUTRES EMPLOIS CIRCULANTS	%	RESSOURCES CIRCULANTES LIÉES À L'EXPLOITATION	%
		AUTRES RESSOURCES CIRCULANTES	%
TOTAL ACTIF	100 %	TOTAL PASSIF	100 %

- Les ratios de niveau sont résumés dans le tableau suivant :

Nature	Formule	Interprétations
Nombre de demi-pensionnaires dans l'établissement	$\frac{\text{Demi-pensionnaires}}{\text{population scolaire}}$	Il mesure la part relative des DP dans l'ensemble de la population scolaire. population scolaire = nbre total d'élèves inscrit à la rentrée scolaire n-1
Nombre d'internes dans l'établissement	$\frac{\text{internes}}{\text{population scolaire}}$	Il mesure la part relative des internes dans l'ensemble de la population scolaire. population scolaire = nbre total d'élèves inscrit à la rentrée scolaire n-1
Nombre de boursiers dans l'établissement	$\frac{\text{boursiers}}{\text{population scolaire}}$	Il mesure la part relative des boursiers dans l'ensemble de la population scolaire. population scolaire = nbre total d'élèves inscrit à la rentrée scolaire n-1
	$\frac{\text{Dépenses réelles de fonctionnement}}{\text{population scolaire}}$	Dépenses réelles de fonctionnement = charges nettes des comptes 60 à 67. population scolaire = nbre total d'élèves inscrit à la rentrée scolaire n-1

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

	Dotation globale de <u>fonctionnement</u> population scolaire	Dotation globale de fonctionnement = 7442 ou 7443. population scolaire = nbre total d'élèves inscrit à la rentrée scolaire n-1
Variation des ratios précédents	$\frac{R_n - R_{n-1}}{R_{n-1}}$	Il mesure l'évolution des ratios de niveau précédemment calculés. R = Ratios *

Les autres principaux ratios de structure sont résumés dans le tableau suivant :

Nature	Formule	Interprétations
Immobilisation des capitaux permanents	<u>Capitaux permanents</u> Actifs immobilisés nets	Ce ratio est constitué exactement des éléments composant la première définition du fonds de roulement (excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées). Les postes du bilan à prendre en considération sont ceux définis au § 4.3.2.3.1. Son résultat a une signification propre, puisque s'il est inférieur à 1, l'établissement a un fonds de roulement négatif et finance ses immobilisations par des dettes à court terme. S'il est > 1, l'établissement dispose d'un fonds de roulement. Comme le calcul direct du fonds de roulement, celui de ce ratio est une indication précieuse mais très limitée
Immobilisation des capitaux propres	<u>Capitaux propres</u> Dettes à long terme (>1an)	Ce ratio mesure le degré d'indépendance financière vis à vis des créanciers. Le résultat de ce ratio devrait être supérieur à 1. Cependant les conclusions doivent être nuancées. Le ratio peut être supérieur à 1 alors que, dans les dettes à court terme, figure un créancier important qui peut à lui seul menacer l'indépendance. A l'inverse, le résultat peut être inférieur à 1 et l'indépendance n'être pas menacée si les dettes à long terme sont réparties entre de nombreux porteurs. Il n'en reste pas moins que le souci d'indépendance est nécessairement lié au niveau de l'endettement global et de la structure de cet endettement. Mais, là encore, le ratio n'apporte que des informations

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

		limitées Capitaux propres : comptes 10 à 13 Dettes à long terme (>1an) : comptes 15 (si risque à plus d'un an) et dettes à plus d'un an
Financement des emplois stables	<u>Ressources stables</u> Emplois stables	Il mesure la couverture des emplois stables par des ressources stables.
Autonomie financière	<u>Ressources propres</u> Endettement	Il mesure la capacité d'endettement de l'établissement et ne doit pas être inférieur à 1.
Capacité de remboursement	<u>Dettes financières</u> CAF	L'endettement ne doit pas excéder 4 fois la CAF.
Autofinancement	<u>Autofinancement</u> Valeur ajoutée	Il mesure la part de valeur ajoutée consacrée à l'autofinancement.
Couverture de l'actif circulant par le FRNG	<u>FRNG</u> Actif circulant	Il indique la part du FRNG qui finance l'actif circulant.
Evolution du FRNG	<u>FRNG</u> Chiffres d'affaires HT x 360	Il mesure la marge de sécurité financière en nombre de jours de chiffre d'affaires.
Evolution du BFRE (besoin en fonds de roulement d'exploitation)	<u>BFRE</u> Chiffre d'affaires HT x 360	Il mesure l'importance du BFRE en nombre de jours du chiffre d'affaires.

Les ratios d'activité

Nature	Formule	Interprétations
Paiement des fournisseurs	<u>Comptes fournisseurs *360</u> achats	Comptes fournisseurs = sc 40 Achats = comptes 60 à 62
Rotation des stocks	<u>Stock moyen X 360</u> Consommation de stocks	le résultat n'a en soi pas de valeur car il est lié aux contraintes techniques de l'activité, il est utile pour effectuer des comparaisons entre organismes d'un même secteur ou pour apprécier l'évolution de l'établissement analysé. Il permet en outre d'apprécier en partie les besoins de financement de l'établissement qui seront d'autant plus importants que la rotation du stock sera lente Stock moyen = (solde initial +

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

		stock final) / 2
Taux de croissance du CA HT	$\frac{CA\ n - CA\ n - 1}{CA\ n - 1}$	L'évolution du chiffre d'affaires permet de mesurer le taux de croissance de l'établissement.
Taux de marge commerciale	$\frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Ventes de marchandises HT}}$	Il mesure l'évolution de la performance de l'activité commerciale de l'établissement.
Taux de croissance de la valeur ajoutée	$\frac{VA\ n - VA\ n - 1}{VA\ n - 1}$	L'évolution de la valeur ajoutée est également un indicateur de la croissance.
Taux d'intégration	$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{CA\ HT}$	Il mesure le taux d'intégration de l'établissement dans le processus de production ainsi que le poids des charges externes.
Partage de la valeur ajoutée (facteur travail)	$\frac{\text{Charges de personnel}}{\text{Valeur ajoutée}}$	Il mesure la part de richesse créée qui sert à rémunérer le travail des salariés.
Partage de la valeur ajoutée (facteur capital)	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Valeur ajoutée}}$	Il mesure la part de richesse créée qui sert à renouveler le capital investi.
Durée moyenne du crédit clients	Créances clients et comptes rattachés + en -cours d'escompte $CA\ TTC \times 360\ j$	Il mesure la durée moyenne en jours du crédit consenti par l'établissement à ses clients.
Durée moyenne du crédit fournisseurs	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Consommations en provenance de tiers x 360 j.	Il mesure la durée moyenne en jours du crédit obtenu par l'établissement de la part de ses fournisseurs. Il doit être supérieur au ratio du crédit clients.

- Les ratios de rentabilité

Nature	Formule	Interprétations
Marge d'autofinancement courant	$\frac{\text{Dépenses réelles de fonctionnement}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$	Dépenses réelles de fonctionnement = charges nettes des comptes 60 à 67. Recettes réelles de fonctionnement = charges nettes des comptes 70 à 77.
Taux de marge brute	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{CA\ HT}$	Il mesure la capacité de l'établissement à générer une rentabilité à partir du chiffre d'affaires.
Taux de rentabilité financière	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$	Il mesure l'aptitude de l'établissement à rentabiliser les fonds apportés en dotation.

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

Taux de rentabilité économique	<u>Excédent brut d'exploitation</u> Ressources stables	Il mesure l'aptitude de l'établissement à rentabiliser les fonds apportés en dotation.
Taux de marge nette	<u>Résultat de l'exercice</u> CA HT	Il mesure la capacité de l'établissement à générer un bénéfice net à partir du chiffre d'affaires.

Les ratios de liquidité et de solvabilité

Nature	Formule	Interprétations
Autonomie financière	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total du passif}}$	Il mesure la capacité de l'établissement à autofinancer.
Solvabilité générale	$\frac{\text{Total actif}}{(\text{dettes à + d'un an}) + (\text{Dettes à - d'un an})}$	Il mesure la capacité de l'établissement à payer l'ensemble de ses dettes en utilisant l'ensemble de l'actif.
Liquidité générale	$\frac{\text{Actif à - d'un an}}{\text{Passif à + d'un an}}$	Il mesure la capacité de l'établissement à payer ses dettes à court terme en utilisant ses actifs à court terme.
Trésorerie	$\frac{(\text{Créances à - d'un an}) + \text{disponibilités}}{\text{Passif à + d'un an}}$	Il mesure la capacité de l'établissement à payer ses dettes à court terme en utilisant les créances et les disponibilités.
Liquidité immédiate	$\frac{\text{Disponibilités}}{\text{Passif à - d'un an}}$	Il mesure la capacité de l'établissement à payer ses dettes à court terme en utilisant les disponibilités.
Endettement à terme	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Dettes à + d'un an}}$	Il mesure l'autonomie financière de l'établissement.

4.4.3. La confection d'états infra-annuels

La confection, par l'agent comptable, de situations infra-annuelles, sous forme de tableaux de bord, constitue également un outil de valorisation des informations financières. En effet, ceux-ci sont indispensables à l'information de l'ordonnateur et constituent de puissants instruments d'aide à la décision.

Les tableaux de bord rassemblent un ensemble d'informations de nature prospective et d'origine comptable.

S'il est un domaine où préconiser des modèles de tableaux ou des méthodes est un exercice difficile, c'est sûrement celui des tableaux de bord.

En effet, chaque ordonnateur suivra tel ou tel indicateur avec plus ou moins de vigilance selon des critères qui différeront dans chaque établissement. C'est pourquoi il n'a pas paru opportun de proposer des modèles de tableaux de bord dans cette annexe.

Pour certains, suivre la trésorerie nécessitera des situations hebdomadaires ; pour d'autres, une situation mensuelle ou bimensuelle sera suffisante.

Ainsi, aucune règle en la matière ne peut s'appliquer de manière infaillible mais il est cependant possible d'avancer quelques recommandations.

- La remise à l'ordonnateur des états infra-annuels, s'ils sont orientés vers l'aide à la prise de décisions, doit intervenir rapidement. En effet, leur efficacité est inversement proportionnelle à leur délai de confection.

- Afin de ne pas noyer l'ordonnateur sous un flot d'informations et afin de préparer activement sa prise de décisions, il est nécessaire de ne pas multiplier les indicateurs. Ainsi, dégager périodiquement cinq ou six indicateurs suffit généralement pour apprécier synthétiquement la situation financière de l'établissement et dégager rapidement une tendance.

Les indicateurs faisant usuellement l'objet de tableaux de bord (la liste n'est bien sûr pas exhaustive) sont les situations de trésorerie et des placements, l'état de l'exécution budgétaire, les états des créances et des dettes accompagnés des ratios, l'évolution du fonds de roulement, la capacité d'autofinancement, le chiffre d'affaires, ...

- D'une manière générale, ces indicateurs n'ont d'intérêt que comparés sur le moyen terme. En effet, il est toujours utile de comparer un chiffre d'affaires mensuel avec celui observé les années précédentes sur le même mois : l'activité peut obéir à des phénomènes cycliques.

- De même, et toujours pour en faciliter la compréhension, ces tableaux de bord ne doivent pas, bien qu'issus de la comptabilité générale, utiliser uniquement des vocables comptables. La finalité des états infra-annuels est double : informer les ordonnateurs et orienter cette information vers la prise de décisions, il faut donc faire en sorte que le document soit particulièrement adapté aux attentes de son utilisateur.

4.4.4. Les tableaux de flux de trésorerie

Si le concept de fonds de roulement, calculé dans le tableau de financement, présente un intérêt indéniable, lui sont parfois opposées des difficultés d'interprétation. En effet, bien que calculés à partir d'éléments faciles à mesurer, car obtenus par lecture directe du bilan, les ressources et les emplois stables restent des éléments difficiles à appréhender et à analyser pour les ordonnateurs.

Ceux-ci sont d'ailleurs souvent plus sensibles à d'autres concepts comme l'autofinancement et la trésorerie et au prolongement de la réflexion sur la situation structurelle de l'établissement et sur sa sécurité financière par une étude prévisionnelle.

Ainsi, la trésorerie, son solde et ses variations, paraissent être des indicateurs tout aussi pertinents :

- La trésorerie donne d'une manière générale l'ampleur de la situation financière de l'établissement (bonne santé, vulnérabilité, défaillance). C'est un indicateur, à la fois, à court terme, de la solvabilité de l'établissement et, à long terme, de ses besoins de financement.

- c'est un instrument d'analyse prévisionnelle : elle permet d'évaluer les perspectives d'encaissements qui sont liées à la capacité de l'établissement à produire une trésorerie suffisante pour faire face à ses besoins.

Des documents, les tableaux de flux de trésorerie, non prévus dans les annexes des comptes financiers, explicitent la formation de la trésorerie durant l'exercice et réalisent la synthèse entre le compte de résultat et le tableau de financement.

4.4.4.1 La présentation et les avantages du tableau de flux de trésorerie

Peuvent être utilisés comme modèles de tableau des emplois et des ressources, le tableau de financement et les tableaux de flux.

Parmi les avantages du tableau de flux, en voici quelques-uns :

- Il facilite la comparaison des états financiers de l'établissement avec ceux d'autres établissements (pas d'affectation des résultats par méthodes comptables différentes).
- Il informe de la capacité de l'établissement à générer de la trésorerie d'exploitation et de l'incidence des décisions d'investissement et de financement.
- Il est adapté à une analyse rétrospective et prospective car la structure du tableau des flux de trésorerie peut être retenue dans la construction du plan de financement.
- Enfin, la trésorerie représente un concept reconnu par les ordonnateurs.

Le tableau des flux de trésorerie analyse la variation de la trésorerie qui doit être justifiée par la différence entre la trésorerie de clôture et la trésorerie d'ouverture de l'exercice.

La trésorerie correspond aux disponibilités et à leurs équivalents (compte de caisse, compte à vue, compte à terme, VMP, soldes créditeurs de banque).

Les flux sont classés en trois catégories : activité, investissement et financement.

Les flux de trésorerie se décomposent ainsi :

Flux net de trésorerie généré par l'activité
+ Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement
+ Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement
= Variation de trésorerie

et peuvent se vérifier de la façon suivante :

Trésorerie à la clôture
+ Trésorerie à l'ouverture
= Variation de trésorerie

4.4.4.2 Construction du tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est bâti sur une approche par **fonction** : activité, investissement et financement de l'établissement.

- Flux de trésorerie liés à l'activité

Le terme exploitation est ici considéré dans une acception plus large que dans le compte de résultat.

Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. En pratique, il s'agit des charges et produits d'exploitation, mais également des flux de trésorerie rattachés aux charges et produits financiers et exceptionnels et de l'impôt sur les sociétés.

Selon l'ordre des experts comptables (OEC), le flux de trésorerie lié à l'activité indique notamment la capacité de l'établissement à procéder à d'éventuels nouveaux investissements par autofinancement.

Deux méthodes de calcul sont généralement utilisées :

- Méthode directe :

Les informations sont fournies sur les principales catégories d'entrées et de sorties de fonds bruts.

- Méthode indirecte :

Le résultat net est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire.

L'OEC propose de privilégier la méthode indirecte.

- Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

En voici des exemples :

- Acquérir ou céder des immobilisations corporelles ou incorporelles.
- Consentir des prêts ou des avances ou en obtenir le remboursement.
- Acquérir ou céder des immobilisations financières.
- Subventions d'investissement reçues.

- Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

L'analyse présentée ici est globalement transposable à l'EPL. Elle le sera cependant avec prudence, notamment en ce qu'elle traite de flux financiers interdits à l'EPL : ce dernier n'est en effet pas autorisé à emprunter, quelque soit l'activité à financer (fonctionnement courant ou activité annexe, par exemple celle de formation continue).

Les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés à l'établissement.

Cette présentation permet d'identifier les sources de financement (augmentation de capital, emprunts nouveaux, etc....) et les décaissements afférents (remboursements d'emprunts, etc....).

Le CNC proposait deux modèles de présentation du tableau des flux de trésorerie, l'un à partir du résultat net, l'autre à partir du résultat d'exploitation.

a) A partir du résultat net

Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net de l'établissement	115
Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
- <i>Amortissements et provisions (1)</i>	4 514
- <i>Plus-values de cession, nettes d'impôt</i>	0,00
- <i>Transfert de comptes de charges à répartir</i>	0,00
- <i>Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat</i>	663
Capacité d'autofinancement	3 966
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	1 866
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 100

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations	6 703
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	0,00
Subventions d'investissements reçues	3 872
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 2 831
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Emprunts de l'exercice	0,00
Remboursements d'emprunts	0,00
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0,00
VARIATION DE TRESORERIE	-731
Trésorerie d'ouverture	35 197
Trésorerie de clôture	34 466
(1) A l'exclusion de provisions sur actif circulant.	
(2) A détailler par grandes rubriques (stocks, créances d'exploitation, dettes d'exploitation).	
(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée. A détailler dans une note annexe.	

En K€

b) A partir du résultat d'exploitation

Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat d'exploitation de l'établissement	478
Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
- <i>Amortissements et provisions (1)</i>	4 514
Excédent brut d'exploitation	4 994
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	-1 866
Excédent de trésorerie d'exploitation	3 128
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :	
- Frais financiers	- 8
- Produits financiers	850
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	0,00
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	- 1 870
- Autres	0,00
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 100

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations	- 6 703
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	0,00
Subventions d'investissements reçues	3 872
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 2 831
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Emprunts de l'exercice	0,00
Remboursements d'emprunts	0,00
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0,00
VARIATION DE TRESORERIE	-731
Trésorerie d'ouverture	35 197
Trésorerie de clôture	34 466
(1) A l'exclusion de provisions sur actif circulant.	
(2) A détailler par grandes rubriques (stocks, créances d'exploitation, dettes d'exploitation).	
(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée. A détailler dans une note annexe.	

4.4.4.3 La portée du tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie a l'ambition d'être simple, compréhensible et exploitable en analyse rétrospective et prévisionnelle. Il classe les flux de trésorerie en trois catégories selon qu'ils sont générés par l'activité, les investissements ou le financement.

Ces trois catégories s'appréhendent plus intuitivement que le classement par nature (exploitation, financier, exceptionnel) adopté en comptabilité générale.

Les grandes forces de ce tableau résident dans sa facilité de compréhension, sa présentation claire et son exploitation pertinente dans le cadre d'une analyse prévisionnelle. Il est, de plus, enrichi d'indicateurs (excédent de trésorerie d'exploitation et capacité d'autofinancement) essentiels à toute analyse financière complète.

Actuellement, tant au niveau budgétaire (ordonnateur) qu'au niveau comptable (agent comptable), les documents présentés aux conseils d'administration permettent difficilement aux non initiés d'en tirer tous les renseignements utiles à l'analyse de l'établissement. Les documents budgétaires pourraient être complétés notamment par un tableau prévisionnel des flux de trésorerie, à titre d'information et non aux fins d'approbation.

La simplicité de lecture, l'absence de termes réservés aux seuls initiés comptables et la clarté ont guidé la construction de ce tableau. La division du tableau en trois grands postes (activité, investissement et financement) favorise la compréhension des administrateurs, quelles que soient leurs connaissances comptables.

- Le **poste activité** regroupe à la fois les éléments du compte de résultat et du bilan en séparant la partie exploitation pure du reste de l'activité de l'établissement.

En effet, l'excédent brut d'exploitation, indépendant des politiques de financement et d'investissement est la charnière entre le compte de résultat et le tableau de financement. Il mesure la performance économique de l'établissement. Il s'obtient par différence entre la marge commerciale, la production

de l'exercice, les subventions d'exploitation et les consommations de biens et de services, les impôts et taxes et les charges de personnel.

Le bilan est traduit par une variation du besoin en fonds de roulement qui intègre des notions que l'on retrouve dans le tableau de financement. La construction de cette première partie fait intervenir la capacité d'autofinancement puisque celle-ci résulte de l'EBE plus les autres produits encaissables et moins les autres charges décaissables.

Les éléments du tableau de financement se retrouvent dans ce premier poste avec la CAF (1ère partie du tableau) et la variation du besoin en fonds de roulement (2ème partie du tableau).

L'ETE ou excédent de trésorerie d'exploitation décrit un flux de trésorerie. Il est non seulement utile pour le court terme mais aussi dans une perspective à long terme. Il était logique de le faire apparaître dans ce tableau puisqu'il est beaucoup plus sensible que l'EBE ou la CAF aux variations du chiffre d'affaires. Il peut être calculé de deux façons :

- directement à partir des flux financiers liés aux opérations de vente, d'achat et de règlement des charges d'exploitation (recettes – dépenses d'exploitation),
- indirectement, par application d'un mode de calcul comptable retenu dans cette présentation (EBE – variation du BFRE).

L'intérêt de l'ETE (qui est un flux de liquidité) réside dans l'appréciation de la situation économique et financière de l'établissement. Il fournit, en effet, un éclairage qui permet d'anticiper l'évolution de la CAF, l'ETE évoluant plus rapidement et dans le même sens que la CAF.

- Le **poste investissements** retrace l'ensemble des cessions et des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières. Il constitue un poste d'une grande clarté pour les administrateurs. Le détail des encaissements et décaissements relatifs aux activités de cette fonction permet d'évaluer les effets de la politique d'investissement sur la situation financière. Les éléments constitutifs sont retracés dans le tableau de financement, 1ère partie.

- Enfin, le **poste financement** évalue les effets des activités purement financières sur la trésorerie de l'établissement et permet de juger de la capacité de l'établissement à remplir ses obligations.

Ainsi, ce poste peut indiquer si la structure a souscrit de nouveaux emprunts (dans la mesure où elle y est autorisée) et combien elle en a remboursé, en capital.

La somme de ces trois postes doit correspondre à la variation de trésorerie au pied de l'actif du bilan entre l'année N et l'année N-1.

5. L'analyse des résultats

Le résultat d'un établissement doit être apprécié en deux temps, d'une part en ce qui concerne son niveau, d'autre part en ce qui concerne son évolution. Cette réflexion permet d'établir un constat sur la tendance à l'enrichissement ou à l'appauvrissement de l'établissement, notamment en comparant l'importance des résultats dégagés par rapport aux besoins minimums de renouvellement du patrimoine de l'organisme et à ses objectifs à long terme.

Ce premier examen doit être complété par une analyse de la nature et de l'évolution des éléments ayant permis de dégager ces résultats. Cette étude doit porter sur la structure des charges et des produits, ainsi que sur l'évolution de ces données au cours des derniers exercices. Une telle approche est riche d'enseignements pour les établissements exerçant une activité industrielle et commerciale.

La nouvelle présentation du compte de résultat dans le cadre du plan comptable général révisé facilite grandement cette analyse.

Certains reclassements à l'intérieur des charges peuvent cependant être envisagés préalablement à l'analyse.

Il s'agit pour l'essentiel :

- du compte 621 : « personnel extérieur à l'établissement ».

Ce compte peut, dans une approche plus économique, être rapporté aux charges de personnel.

Ce reclassement se fera directement à partir du compte de résultat qui dans le système développé fait apparaître distinctement ce type de charge.

- du compte 612 : "redevance de crédit bail"

Le compte de résultat du système développé fait apparaître en clair les loyers de crédit-bail mobilier et immobilier, mais seules les précisions permettront le retraitement éventuel de ces charges qui s'analysent économiquement en une fraction "amortissement" et en une fraction "charges financières".

En effet le plan comptable général, à l'inverse de la plupart des plans comptables étrangers, reste fidèle à l'interprétation juridique française de cette opération: le bien en crédit-bail figure à l'actif du bilan de la société de crédit-bail et non à celui de l'utilisateur, aussi longtemps que l'option n'est pas levée. Le Plan comptable général ne prévoit donc que la comptabilisation en charges (services extérieurs) de la redevance prévue au contrat.

De même pour l'analyse du bilan, des tableaux comparatifs indiquant pour trois exercices au moins l'évolution des charges, des produits, des soldes intermédiaires de gestion, pourront être établis. Ils permettront de discerner les aspects positifs ou les faiblesses de la gestion. Mais seul un compte de résultat analytique détaillé, établi à partir d'une comptabilité analytique d'exploitation, pourra permettre de porter un jugement sur l'organisation de la production ou la structure des coûts.

5.1 Résultat et notion de besoin de renouvellement des immobilisations

Un établissement soucieux de s'autofinancer, même partiellement, ne pourra se satisfaire que d'un résultat sensiblement supérieur aux besoins minimum de renouvellement de ses immobilisations existantes, déjà partiellement pris en compte par la technique de l'amortissement.

Cette réflexion devrait être complétée par un examen de la politique d'investissement de l'établissement.

Un peu en dehors du domaine de l'analyse classique car les techniques utilisées tiennent compte assez largement de données extérieures à la comptabilité générale, cette réflexion suppose, après une définition claire des objectifs à long terme de l'organisme, d'étudier :

- d'une part, les investissements les mieux adaptés aux besoins et aux moyens de l'établissement, parmi d'autres équipements similaires ;
- d'autre part, d'examiner les modalités de financement compte tenu de la situation financière de l'établissement et notamment s'il convient d'acquérir ces équipements ou de les louer ;
- enfin, d'analyser les conséquences financières de l'investissement envisagé sur les charges de fonctionnement, "les charges induites" doivent être prises en compte parmi les éléments de décision.

5.2 Structure des charges et produits et analyse de l'évolution du résultat et des soldes intermédiaires de gestion

Que le résultat d'un exercice donné puisse être jugé suffisant ou non en vertu des critères exposés ci-dessus, la recherche des causes de cette situation présente un intérêt soit pour maintenir les facteurs positifs, soit pour envisager des remèdes susceptibles de redresser la situation.

L'analyse englobera bien entendu les données de l'exercice écoulé et leur évolution au cours des trois dernières années au moins.

Ce type de réflexion, indispensable pour tout établissement public, apparaît fondamental pour ceux qui exercent une activité industrielle ou commerciale.

Après avoir mis en évidence les soldes intermédiaires de gestion et les postes du compte de résultat qui ont connu une évolution défavorable ou ceux qui ne sont pas entièrement déterminés par des facteurs externes (conjonctures, réglementation diverse, etc.) et sur lesquels il est donc possible d'exercer une influence, les dirigeants de l'établissement peuvent décider, par exemple, de réexaminer les conditions de réalisation de certaines charges externes ou envisager des mesures d'économie sur le plan interne ou, même, mettre en évidence l'insuffisance de certaines tarifications enregistrées en produits de l'établissement et en négocier l'augmentation.

6. Plan d'investissement et de financement

Tout organisme est l'objet de constantes mutations.

Aussi élabore-t-il périodiquement des prévisions d'investissement, soit dans le cadre du renouvellement des immobilisations existantes, compte tenu de l'usure ou de l'obsolescence, soit dans l'optique d'extension du potentiel économique. Cette analyse sera d'autant plus cruciale que la charge du renouvellement des immobilisations pèsera sur la structure, et que ces immobilisations constitueront une amélioration de l'outil de production.

Le jugement porté sur la situation financière à une date donnée doit être utilisé, non seulement pour apprécier l'orientation de l'exploitation future avec ses conséquences sur l'équilibre des emplois et ressources, mais encore pour définir si, parallèlement ou plutôt complémentirement, l'établissement est en mesure de réaliser les investissements jugés souhaitables dans le cadre des prévisions globales à long terme.

L'étude du plan d'investissement et de financement, indépendamment des impératifs techniques et commerciaux se résume donc à un problème simple: étant donné la situation financière actuelle et les nouveaux équilibres emplois-ressources qui naîtront aux différents stades du plan d'investissement et de financement, l'établissement peut-il réaliser les investissements souhaités ?

Un investissement se traduit par la création d'emplois durables pour lesquels il convient de dégager des ressources.

Cependant il est nécessaire de ne pas limiter l'étude aux seules immobilisations. Le développement du potentiel de l'établissement s'accompagne normalement de celui des stocks et des créances. Or les actifs circulants d'exploitation ne sont financés, le plus souvent, que partiellement par des dettes à court terme d'exploitation et nécessitent de ce fait un recours à des ressources stables.

Aussi, l'établissement devra dégager des ressources durables à hauteur des emplois stables augmentés des besoins en fonds de roulement induits par cet investissement.

Le plan d'investissement et de financement comprend donc :

- les emplois souhaitables dans le cadre de la politique de développement

- * immobilisations (renouvellement ou développement),

- * besoins en fonds de roulement par accroissement des stocks et créances d'exploitation découlant de l'investissement.

- les ressources dégagées: ressources stables

La démarche de l'étude du plan d'investissement et de financement pourra dans la majorité des cas être la suivante :

- la situation actuelle: la situation financière résultant de l'analyse permet-elle à l'établissement d'envisager des investissements?

- sur cette base, des ressources nouvelles stables peuvent-elles être mobilisées?

- établissement du plan compte tenu des conclusions précédentes.

6.1. La situation de départ et le plan

La sécurité de l'établissement implique une cohérence entre sa situation à une date donnée et son plan d'investissement. Si l'analyse financière révèle des pertes successives, un endettement important tant à court terme qu'à long terme, une absence ou une insuffisance de fonds de roulement ; un plan d'investissement ambitieux par rapport aux immobilisations existantes qui risquerait de détériorer encore davantage la situation, ne pourra être jugé de façon positive.

Si le fonds de roulement est négatif ou insuffisant, compte tenu de la liquidité des actifs circulants, non seulement il n'existera aucune ressource stable disponible, mais au surplus la situation doit être redressée avant d'envisager à accroître la capacité de l'établissement.

Si le fonds de roulement est à un bon niveau excédentaire par rapport aux besoins réels, l'établissement pourra alors utiliser l'excédent, mais l'excédent seul comme première ressource de financement. On voit donc une fois de plus l'intérêt qui s'attache pour l'établissement à connaître le niveau souhaitable de son fonds de roulement.

6.2. L'inventaire des ressources

Les ressources disponibles sur la base du bilan de départ ne seront que très rarement suffisantes pour couvrir les dépenses d'investissement. Il faut donc recenser les ressources possibles.

6.2.1. Ressources internes

- la cession d'éléments d'actifs n'est une ressource que par diminution des valeurs immobilisées nettes, ce qui accroît le fonds de roulement ;
- l'autofinancement ;
- l'autofinancement passé a déjà été pris en compte dans l'appréciation du fonds de roulement existant à la date d'établissement du plan d'investissement.

Mais la capacité d'investissement est susceptible d'être sensiblement modifiée par la réalisation même du plan. La mise en service progressive de nouveaux biens productifs va susciter naturellement, selon le rythme d'exécution du plan, ses propres amortissements et éventuellement un accroissement des résultats. On prendra en compte ces éléments en les ajoutant aux ressources d'autofinancement découlant de la situation présente et susceptibles d'être dégagées pendant la période de réalisation du plan en tenant compte des conclusions de l'analyse financière.

6.2.2. Ressources externes

Pour mémoire, on citera l'emprunt, qui est de loin le plus souple des moyens externes de financement stable. Il peut être exactement adapté aux besoins, être renouvelé ou découpé. Bien entendu, dans toute projection sur l'avenir des réalisations du plan, on tiendra compte des frais financiers et du rythme de remboursement.

On rappellera bien sûr que ce moyen de financement ne peut être mobilisé par l'EPLÉ.

Autres ressources externes : outre des apports nouveaux, on peut citer les subventions d'investissement et les indemnités d'éviction à la suite d'expropriation.

7.3 Le plan d'investissement et de financement

L'inventaire qui a été fait des ressources conduit au plan de financement, il doit avoir un caractère réaliste et suppose donc des contacts très avancés auprès de tous les intéressés pour que la mobilisation des ressources soit pratiquement certaine à la date voulue.

On connaît donc la structure du financement à savoir (à titre d'exemple):

Emprunts à long terme	500 000€
Subventions d'équipement	400 000€
Prélèvement sur fonds de roulement	100 000€
	1 000 000€

Ce total conditionne l'enveloppe globale des investissements sous réserve, évidemment, qu'une partie ne doive pas être affectée à la reconstitution du fonds de roulement.

La réalisation des ressources doit être calquée sur celle des équipements afin que les échéances de règlement de ceux-ci ne viennent perturber la trésorerie.

Schématiquement, le plan d'investissement et de financement comprendra deux tableaux d'emplois et ressources décrits sur la durée de réalisation du plan qui devront être complétées dans le cadre du plan de trésorerie où ils seront amalgamés aux opérations d'exploitation et de gestion à court terme (cf. partie d'analyse financière).

Ces tableaux d'emplois et de ressources du plan d'investissement et de financement peuvent avoir, de façon sommaire, la structure suivante, en imaginant 1M F étalés sur 12 mois et comportant le détail des ressources de l'exemple précédent.

Année	N			N + 1	Total
Trimestre	2	3	4	1	
<i>Emplois-nature des investissements</i>					
Constructions	0,1	0,2	0,2	-	0,5
Matériels	-	-	0,2	0,2	0,4
Aménagements	-	-	0,1	-	0,1
TOTAL	0,1	0,2	0,5	0,2	1
<i>Ressources</i>					
Emprunts	-	-	0,5	-	0,5
Subventions	-	0,4	-	-	0,4
Prélèvement sur FR	0,1	-	-	-	0,1
TOTAL	0,1	0,4	0,5	-	1

L'emprunt est évidemment retardé au maximum pour différer la charge d'intérêt. Il importe en effet de ne pas mobiliser trop tôt des ressources onéreuses sans emplois immédiat.

Le rôle de l'analyse ne sera pas généralement de concevoir un plan de financement des investissements mais de juger une proposition. L'appréciation élimine les questions techniques sur la consistance des investissements. Elle repose sur l'analyse financière du point de départ et sur

ANNEXE 13 – ANALYSE FINANCIÈRE

l'examen de la cohérence du projet avec l'ensemble des éléments d'information dont dispose l'analyste.

7. Le seuil de rentabilité ou point mort

Cette notion ne présente que faiblement un caractère opérationnel dans le cadre de l'analyse financière de l'EPL. Elle sera utilement mobilisée en revanche lorsque ce dernier est le support d'une activité dont il est important de connaître la capacité à couvrir ses coûts par ses recettes.

La notion de seuil de rentabilité est souvent intégrée à l'analyse financière car elle fait effectivement partie des informations intéressantes de la gestion (analyse de l'exploitation). Toutefois, elle repose sur la distinction entre coûts fixes et coûts variables: elle ne peut donc être mise en œuvre sans l'analyse et la ventilation des charges entre ces deux notions.

Si on établit un compte de résultat en ne tenant plus compte du classement par nature, mais de la variabilité des charges, ce compte aura la structure suivante:

Frais variables (F.V.)	Ventes
Frais fixes (F.F.)	
Résultat d'exploitation	

La différence (ventes - (FV+FF)) est évidemment égale au résultat d'exploitation. C'est ce qu'on appelle la marge nette.

La différence (Ventes - FV) est la marge sur coûts variables. Si cette marge est stable par rapport au chiffre d'affaire, on peut dire que cette marge est destinée à la couverture de frais fixes puis, lorsque ceux-ci seront couverts en totalité, à la constitution d'une marge nette.

La condition nécessaire pour que le résultat soit positif, est que la marge sur coût variable soit supérieure aux frais fixes. Lorsque la marge sur coût variable est égale à ces derniers, le compte de résultat est équilibré. Toute vente supplémentaire est sans incidence sur le résultat sous l'angle des frais variables, mais est productrice d'une marge nette puisque la marge sur frais variables n'est plus absorbée par les frais fixes déjà couverts en totalité.

Le chiffre d'affaire réalisé au stade où le compte de résultat est équilibré, c'est à dire où la marge sur coûts variables est égale aux frais fixes, est appelé seuil de rentabilité ou point mort ou seuil critique.

C'est à partir de ce moment que l'on pourra dégager un bénéfice.

Ce seuil de rentabilité peut être calculé lorsque l'on connaît d'une part le total des frais divers à couvrir, d'autre part le taux de marge sur coûts variables par rapport aux ventes, ce qui suppose une stabilité dans le temps de ce taux. En effet, le seuil de rentabilité est atteint lorsque la marge sur coûts variables est égale aux frais fixes.

La marge s'exprimant en pourcentage du chiffre d'affaires, on a:

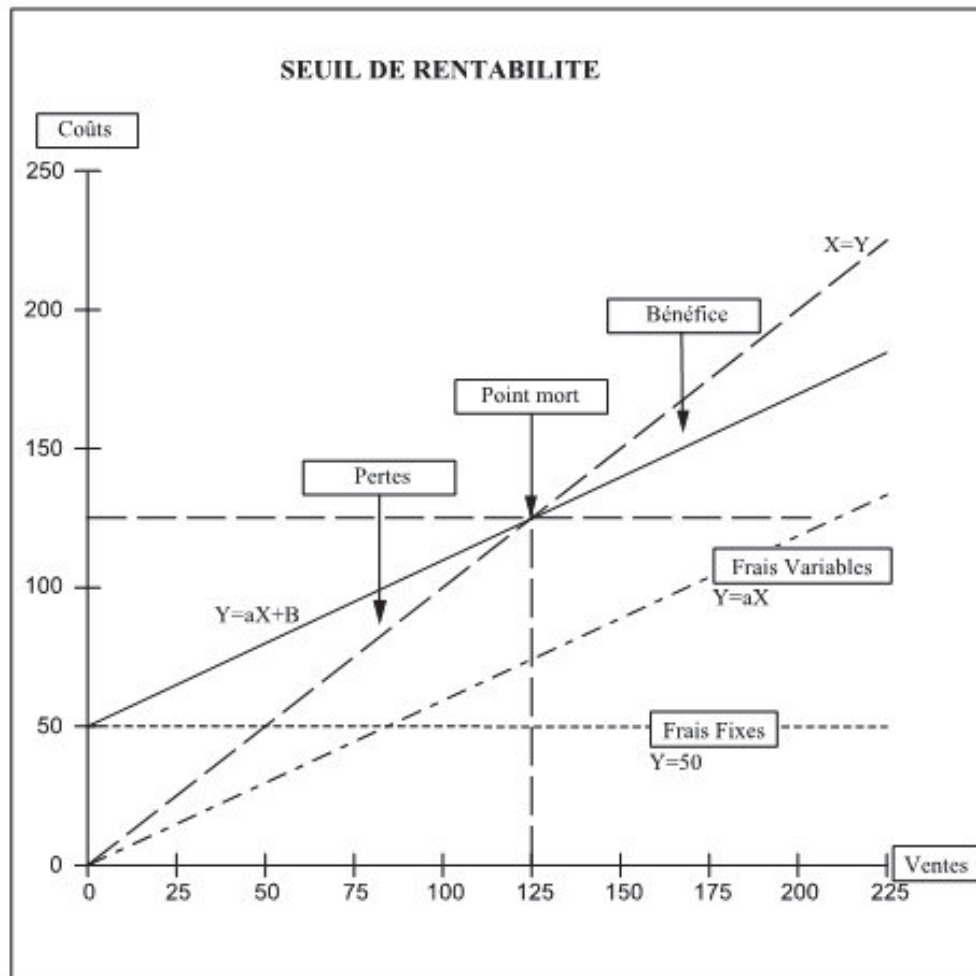
$$C.A. = \frac{F.F. \times 100}{X}$$

×

ou :

$$X\% \times C.A. = F.F.$$

En rapprochant le seuil de rentabilité du chiffre d'affaire réalisé, on peut décèler à quelle période de l'année l'établissement a atteint son point mort. On peut aussi, bien sûr, dans ce cadre fixer des objectifs de ventes pour que le seuil de rentabilité soit atteint à une date donnée.



La représentation graphique du seuil de rentabilité fait apparaître les frais fixes et les frais variables, ainsi que la diagonale de l'angle, qui matérialise l'égalité des charges et des produits (point mort).

La droite des frais fixes est parallèle à celle des ventes, puisque indépendante de la production.

Celle des frais variables correspond à $Y=aX$.

Celle des coûts totaux correspond à $Y=aX+B$.

Le point mort est déterminé par la rencontre entre la droite décrivant les coûts totaux et $Y=X$ (ou ensemble des points qui égalent les coûts totaux aux produits).

On voit l'intérêt de cette technique pour la gestion. Mais elle comporte également des limites puisqu'elle implique la connaissance précise des frais fixes et frais variables et celle du taux de marge qui doit être stable ou exactement prévisible.

A

Achats (PRIX)

Un achat représente la valeur exprimée en unité monétaire d'une transaction avec un tiers. Il implique un transfert de propriété du fournisseur à l'établissement ou la reconnaissance d'un service rendu, ainsi qu'un paiement de valeur équivalente et convenu au préalable. Il peut être exprimé hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC).

ACHATS CONSOMMÉS

Montant des achats de matières premières et/ou de marchandises d'une période, exprimé hors taxes ou non, selon les divisions concernées, plus les stocks de matières premières et/ou marchandises de début de cette période, moins lesdits stocks en fin de cette même période (= variation de stock).

ACOMPTE OU AVANCE

Ces termes recouvrent le paiement ou l'encaissement fractionné d'une dette ou d'une créance. Les acomptes consentis sont des sommes versées à un fournisseur au fur et à mesure de l'avancement de travaux (cas des marchés par exemple) commandés à ce fournisseur. Les acomptes sont versés en fonction des termes prévus dans les contrats relatifs aux marchés ou dans certaines commandes :

- acompte mensuel sur la base de 1/12ème ;
- acompte ou avance sur salaire.

Les avances correspondent à des procédures spécifiques liées :

- à l'exécution des marchés ;
- au paiement d'avances sur salaires.

ACOMPTES RECUS

Les acomptes reçus sont des sommes versées par des clients à l'établissement. Ces acomptes peuvent être déterminés en fonction d'un pourcentage, ou selon un échéancier prévu dans un contrat, par exemple :

- acompte de subvention - Etat ;
- acompte sur vente d'objets confectionnés.

ACTIF (DU BILAN)

Partie gauche du bilan où sont regroupés tous les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive. Il comprend essentiellement trois grandes masses successives :

- l'actif immobilisé ;
- l'actif circulant ;
- les charges à répartir sur plusieurs exercices.

Il comporte quatre colonnes :

- les trois premières intéressent l'exercice clos et indiquent respectivement :
- le montant brut de chaque poste ;
- le montant cumulé des amortissements pour dépréciation et des provisions pour dépréciation (à déduire) ;
- le montant net ;

La quatrième rappelle le montant net de chaque poste à la clôture de l'exercice précédent.

ACTIF CIRCULANT

Ensemble des actifs correspondant à des éléments du patrimoine qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à rester durablement dans l'établissement, sauf exception, le plus souvent liés à des particularités d'activités.

Il comprend :

- les stocks et en cours ;
- les avances et acomptes versés sur commandes ;
- les créances autres que celles qui sont comprises dans les immobilisations financières ;
- les valeurs mobilières de placement ;
- les charges constatées d'avance ;
- les disponibilités.

L'actif circulant ne doit pas comporter de créances à plus d'un an, celles-ci devant être intégrées dans l'actif immobilisé.

Il ne comprend pas également les charges à répartir sur plusieurs exercices, les primes de remboursement d'obligations ni les écarts de conversion actif.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

ACTIF IMMOBILISÉ

Ensemble des biens et valeurs destinés à rester durablement dans l'établissement.

Il est composé :

- des immobilisations incorporelles ;
- des immobilisations corporelles ;
- des immobilisations financières.

AFFACTURAGE (FACTORING)

L'entreprise cède les créances sur ses clients à un spécialiste moyennant une rémunération forfaitaire.

Le spécialiste prend à sa charge non seulement la comptabilité, mais le recouvrement, le crédit, le contentieux éventuel et le risque de non paiement.

AFFECTATION (COMPTABILITÉ GÉNÉRALE)

Mise à disposition, au profit de l'établissement, de biens meubles ou immeubles du domaine privé des collectivités territoriales ou de l'Etat. L'affectation entraîne l'inscription du bien concerné au bilan et une dépréciation qui incombe à l'affectataire.

AFFECTATION (COMPTABILITÉ ANALYTIQUE)

Inscription "immédiate", sans calcul intermédiaire, d'une charge à un compte de coût. Par extension le mot affectation est également employé lorsque des charges peuvent être prises en compte par des centres d'analyse sans répartition préalable.

AFFECTATION - NON AFFECTATION

Principe du droit budgétaire concernant la non affectation des recettes par rapport aux dépenses, qui tend à la clarté financière par une vue globale des comptes et non fragmentée en rapprochements partiels.

Des exceptions :

- certaines subventions relevant d'utilisations très précises ;
 - ressources affectées s'appuyant sur un contrat écrit, ayant un objet précis quant à l'utilisation des moyens et prévoyant le remboursement des fonds non utilisés en fin de contrat.

AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS

Travaux destinés à mettre en état d'utilisation les diverses immobilisations de l'établissement, essentiellement les terrains et les bâtiments.

AGIO

Ensemble des frais grevant dans certains cas une opération bancaire. Il comprend un intérêt, une commission, des frais et des taxes.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Réduction jugée irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan (par exemple : amortissement pour dépréciation d'éléments d'actif, amortissement d'un emprunt). Constat de la diminution de valeur d'une immobilisation effectué en fonction de critères économiques et fiscaux déterminant en particulier la durée et la méthode. Il est constaté par des opérations budgétaires.

Dans les établissements publics locaux d'enseignement, lorsque l'immobilisation n'est pas acquise sur fonds propres, l'amortissement pratiqué sur cette immobilisation fait l'objet d'une neutralisation par imputation à un compte de produits exceptionnels

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

ANALYSE FINANCIERE

Evaluation de l'établissement, étude de sa situation patrimoniale, de sa structure (ratios), de ses résultats, de sa gestion, de son évolution. Elle implique une attitude critique, constituant une aide à la décision.

APPROVISIONNEMENTS

Objets et substances achetés pour la formation des biens et services à vendre ou à immobiliser, ils comprennent les matières premières, les matières consommables, les emballages.

ARRHES

Versement d'une partie du prix à payer par l'acheteur au vendeur. Mais le contrat n'est pas définitif et chaque partie peut se dégager. L'acheteur en abandonnant les arrhes qu'il a versés et le vendeur en remboursant une somme double.

AUTOFINANCEMENT

Différence entre la capacité d'autofinancement et la fraction de profit distribué, susceptible de financer l'investissement ou l'accroissement du fonds de roulement.

Il correspond en fait à la somme des dotations aux amortissements et aux provisions (moins les reprises) augmentée de la masse du résultat non distribué.

Dans les établissements publics, les notions de capacité d'autofinancement et l'autofinancement sont confondues.

AVOIR

C'est une créance en argent ou en nature, reconnue à un partenaire, à la suite de l'octroi d'une remise, du retour du produit ou d'une erreur reconnue dans la facturation : avoir client ou avoir fournisseur.

B

BALANCE DES COMPTES DE GRAND LIVRE

Document indiquant à un moment donné les bilans d'entrée, les débits et les crédits comptabilisés au titre de l'exercice et les soldes débiteurs et créditeurs de tous les comptes de l'établissement. La balance de fin d'année permet d'établir le compte de résultat et le bilan. Elle regroupe l'ensemble des comptes et sous comptes utilisés, au niveau le plus fin de la nomenclature.

BESOIN

Terme de comptabilité et d'analyse financière qui désigne :

- soit un besoin de capitaux nécessaires aux opérations d'exploitation : il s'agit en fait d'un besoin en fonds de roulement ;
- soit un besoin de trésorerie.

BÂTIMENTS

Sont considérés comme tels les fondations et leurs appuis, les murs, les planchers, les toitures, ainsi que les aménagements faisant corps avec eux, à l'exclusion de ceux qui peuvent en être facilement détachés ou encore de ceux qui, en raison de leur nature et de leur importance, justifient une inscription distincte en comptabilité.

BILAN

Etat des éléments actifs et passifs du patrimoine d'une entreprise et de leur différence (capitaux propres), établi à la clôture de chaque exercice. Les éléments du patrimoine de l'entreprise sont classés : à l'actif selon leur destination ; au passif selon leur provenance.

Il fait partie des trois documents de synthèse annuels établis en fin d'exercice (bilan, compte de résultat, annexe) et qui forment un tout indissociable.

Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

BUDGET

Le budget prévoit et autorise la totalité des dépenses et des recettes de l'établissement quelle que soit leur fonction ou leur affectation.

BUDGET D'UN PROGRAMME

Prévision chiffrée de tous les éléments correspondant à un programme déterminé.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

Un budget d'exploitation est la prévision chiffrée de tous les éléments correspondant à une hypothèse d'exploitation donnée pour une période déterminée.

Un budget opérationnel de programme (BOP) est la déclinaison d'une partie de programme sur un périmètre défini, géographique ou fonctionnel.

C

CADRE COMPTABLE

Résumé du plan de comptes présentant, pour chaque classe, la liste des comptes à deux chiffres.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

C'est le total des ressources nées de l'exploitation dont l'organisme pourrait disposer pour investir ou augmenter son fonds de roulement. C'est donc pour l'essentiel le total des amortissements de l'exercice, des provisions constituées après déduction des reprises et du résultat après impôts.

CAPITAUX DURABLES

Ensemble des ressources financières sous forme de capitaux propres ou de dettes financières à plus d'un an. Les capitaux durables sont assimilables aux capitaux permanents

CAPITAUX PROPRES

Dans une optique fonctionnelle, les capitaux propres participent, concurremment avec les éléments du passif externe, au financement de l'établissement.

Certains éléments de capitaux propres sont susceptibles d'être grevés d'une dette fiscale latente, d'autres peuvent engendrer des créances fiscales latentes.

La notion de capitaux propres se différencie de "situations nettes" à hauteur des subventions d'investissement et des provisions réglementées, éléments des capitaux propres exclus de la définition de la situation nette.

$C.P. = S.N. + (\text{subventions d'investissement} + \text{provisions réglementées})$

Dans les établissements publics locaux d'enseignement, le montant des capitaux propres au sens économique correspond à l'ensemble des ressources financières restant en principe définitivement à la disposition de l'établissement. C'est la somme algébrique des :

- apports ;
- résultats excédentaires ;
- pertes ;
- subventions d'investissement.

CAUTION

Engagement de payer une somme pour garantir l'exécution d'une obligation contractuelle prise par une personne physique ou morale.

CHARGES

Terme comptable désignant les consommations de l'établissement chiffrées en valeur monétaire.

CHARGES (COMPTABILITÉ GÉNÉRALE)

Terme comptable désignant les obligations budgétaires auxquelles l'établissement ne peut se soustraire. La constatation d'une charge vient diminuer les disponibilités budgétaires nées des ouvertures de crédits. A la différence des dépenses, certaines charges ne généreront pas la sortie de liquidités.

CHARGES (COMPTABILITÉ ANALYTIQUE)

Eléments de coût introduit dans le réseau d'analyse d'exploitation.

CHARGES A PAYER

Compte de régularisation "passif" permettant de comptabiliser en fin d'exercice les services faits mais dont les dépenses n'ont pas pu être ordonnancées à condition que le montant desdites dépenses soit suffisamment connu et évaluable. Le mandatement se fait au cours de l'exercice au vu des éléments connus et est régularisée au cours de l'exercice suivant.

Charges nées pendant l'exercice mais qui ne peuvent être comptabilisées comme telles à la clôture, pour diverses raisons dont la principale est le défaut de pièce justificative (facture non reçue). La contrepartie de cette charge au bilan est à considérer comme une dette.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

CHARGES A RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Ce sont des charges comptabilisées et payées sur un exercice alors que leur impact doit être établi sur plusieurs exercices.

Elles comprennent les charges différées et certains frais affectant plusieurs exercices dont l'importance justifie qu'ils ne soient pas supportés par le seul exercice au cours duquel ils sont engagés.

CHARGE CALCULÉE

Charge dont le montant est évalué selon des critères appropriés.

En comptabilité analytique on distingue :

- 1. Les charges de "substitution" dont le critère d'évaluation peut être différent des charges correspondantes de comptabilité générale :

"valeur de remplacement matière" lorsqu'elle se substitue à un "prix d'achat matières" ;

"charges d'usage" lorsqu'elles se substituent à "amortissements" ;

"charges étalées" lorsqu'elles se substituent à "provisions".

- 2. Les charges supplétives qui ne figurent pas en comptabilité générale :

"rémunération conventionnelle du travail non rémunéré en tant que tel" ;

"rémunération conventionnelle des capitaux propres".

En comptabilité générale, les charges calculées sont notamment les dotations aux amortissements et aux provisions.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui correspondent à des achats de biens ou services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

A ce titre l'établissement dispose d'une créance en nature.

Ces charges reviennent au compte de même intitulé que celui d'où elles ont été extraites.

Ces charges ayant fait l'objet d'une transaction avec un tiers (souvent un achat), ne se rapportant pas, soit en totalité, soit partiellement, à l'activité de l'exercice. Les montants ne se rapportant pas à l'exercice sont retirés des charges et "mis en attente" à l'actif du bilan, puis seront reversés en charges lors de l'exercice suivant.

CHARGES DIFFÉRÉES

Dans le cadre d'opérations spécifiques dont la rentabilité globale est démontrée : charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui se rapportent à des productions déterminées à venir

CHARGE DIRECTE

Charge qu'il est possible d'affecter immédiatement, sans calcul intermédiaire, au coût d'un produit déterminé.

CHARGES INCORPORABLES ET CHARGES NON INCORPORABLES

Les charges peuvent être distinguées en charges "incorporables" et charges "non incorporables", selon que leur incorporation aux coûts est ou non jugée raisonnable par l'ordonnateur.

CHARGE INDIRECTE

Charge qui nécessite un calcul intermédiaire pour être imputée au coût d'un produit déterminé.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Charges liées au fonctionnement de l'établissement.

L'évolution de ces charges dépend étroitement du degré d'utilisation, de l'intensité et du rendement dans l'emploi des capacités et moyens disponibles. Ces charges sont, le plus généralement, "variables" avec le volume d'activité, sans que cette variation lui soit nécessairement proportionnelle.

CHARGES COURANTES (COMPTABILITÉ ANALYTIQUE)

Charges d'exploitation afférentes à la période de calcul. Elles comprennent les charges financières courantes mais ne comprennent pas les charges sur exercices antérieurs ni les charges exceptionnelles.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont constituées :

- par l'ensemble des rémunérations en monnaie et parfois en nature du personnel de l'établissement en contrepartie du travail fourni ;
- par des charges, au profit de salariés, liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, cotisations pour congés à payer, supplément familial, versement aux œuvres sociales, aux mutuelles, aux caisses de retraite, etc.

N.B. Pour la détermination du coût complet du travail fourni au cours d'une période, il convient d'ajouter notamment, à la somme de ces rémunérations et de ces charges, le montant des impôts, taxes et versements assimilés, calculés sur les salaires.

CHARGES DE STRUCTURE

Charges liées à l'existence de l'établissement et correspondant, pour chaque période de calcul, à une capacité de production déterminée. L'évolution de ces charges avec le volume d'activité est discontinue.

Ces charges sont relativement "fixes" lorsque le niveau d'activité évolue peu au cours de la période de calcul.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Il comprend le montant des affaires réalisées avec les tiers dans l'exercice des activités correspondant à l'exploitation normale et courante de l'établissement.

Il correspond dans les EPLE au montant des ventes, des prestations de service, des produits afférents aux activités annexes enregistrés au crédit des comptes 701 à 708.

Détermination comptable : le montant net du chiffre d'affaires correspond normalement au solde du compte 70 "ventes" à la clôture de l'exercice.

CLASSE COMPTABLE

Subdivision principale en 9 parties de l'ensemble des comptes prévus par le plan comptable.

COMMANDE

Ordre par lequel est déclenché un processus de fourniture à celui dont il émane de certains produits ou services dans des conditions déterminées.

Les transactions externes à l'établissement (commandes passées à un fournisseur, commandes reçues d'un client) s'expriment en prix.

Les transactions internes à l'établissement (commandes internes passées entre centres de travail) s'expriment en coûts, éventuellement assortis d'écarts.

Le bon de commande élaboré dans les établissements est à considérer comme étant un acte s'inscrivant dans le cadre des usages du commerce. Le bon de commande engage donc juridiquement l'établissement vis-à-vis des tiers envers qui il s'oblige à payer le service fait.

COMPLÉMENT DE DOTATION

Subvention d'investissement, ayant le caractère de complément de dotation :

- soit parce que le caractère de complément de dotation a été précisé de façon formelle par l'autorité versante ;

soit en l'absence d'une telle précision, parce qu'il s'agit de subventions d'investissement non renouvelables accordées comme mises de fonds initiales pour l'acquisition ou la création de biens dont la charge de renouvellement incombe de ce fait à l'établissement et qui doivent normalement être considérées comme des apports en capital à maintenir durablement au bilan.

COMPTABILITÉ

Système de valorisation des flux de biens ou de services ; flux entrant et sortant de l'entreprise en ce qui concerne la comptabilité générale, flux internes à l'entreprise en ce qui concerne la comptabilité analytique.

COMPTABILITÉ EN PARTIE DOUBLE

Système qui consiste à créditer un compte par le débit d'un autre. A chaque fois qu'un montant affecte un compte, cette même valeur doit affecter un ou plusieurs autres comptes. La comptabilité en partie double a pour effet, en comptabilité générale, de connaître en permanence la position de l'entreprise vis-à-vis des tiers : dettes et créances.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

La comptabilité analytique est un mode de traitement des données par destination pour les charges et par origine pour les produits, dont les objectifs essentiels sont d'une part :

- connaître les coûts des différentes fonctions de l'établissement ;
- déterminer les bases d'évaluation de certains éléments du bilan ;
- expliquer les résultats en calculant le coût des produits,

et d'autre part :

- établir des prévisions de charges et de produits courants,
- constater la réalisation et expliquer les écarts.

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

La comptabilité générale a pour objet, pour une période donnée, en principe annuelle, appelée exercice comptable :

- d'enregistrer toutes les opérations de la période affectant le patrimoine de l'entreprise ;
 - d'établir, à la fin de la période, des documents de synthèse annuels donnant une *image fidèle* de la situation patrimoniale et financière et des résultats économiques de l'établissement.

Elle permet, notamment, de dégager le résultat de la période (comptes de résultat) et de présenter la situation comptable des éléments actifs et passifs à la fin de la période (bilan).

A cet effet, elle respecte un certain nombre de principes comptables généraux et de règles d'évaluation des biens (et autres éléments du patrimoine).

COMPTABILITÉ MATIÈRE

C'est une comptabilité en nature des stocks prenant en considération le stock de début d'exercice, les entrées, les sorties, le stock de fin d'exercice, les valeurs unitaires et globales.

COMPTES

Plus petite unité retenue pour le classement et l'enregistrement des éléments de la nomenclature comptable.

Par extension, on emploie également le mot compte pour désigner des regroupements de comptes.

COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE

Compte dressé en comptabilité analytique pour comparer aux produits d'exploitation les charges qui leur correspondent. La différence constitue une marge ou un résultat selon le contenu du coût. A une activité correspond un "compte d'exploitation élémentaire".

La sommation des comptes d'exploitation élémentaires fournit le "compte d'exploitation analytique". Son résultat est le même que celui du "compte de résultat d'exploitation" dressé par la comptabilité générale, aux différences d'incorporation près.

COMPTE DE RECLASSEMENT (COMPTABILITÉ ANALYTIQUE)

Groupe de charges (ou de produits) d'exploitation de natures diverses dont le contenu est homogène par rapport au critère de classement choisi.

Ce groupe est parfois utilisé pour faciliter l'affectation ou la répartition des charges (ou produits) d'exploitation dans le réseau d'analyse.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat (quelle que soit sa présentation, en tableau ou en liste) décrit les produits et les charges enregistrés dans l'exercice (y compris ceux qui auraient dû être supportés par des exercices antérieurs mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors été enregistrés).

Il établit le résultat de l'exercice (produits moins charges de l'exercice).

Produits et charges y sont répartis en trois grandes catégories, selon qu'ils ont un caractère :

- d'exploitation : liés à l'activité ordinaire, habituelle, répétitive... de l'entreprise ;
 - financier : liés aux opérations financières ou à la structure financière de l'entreprise (ces produits et charges peuvent avoir un caractère habituel ou exceptionnel) ;
- exceptionnel : liés à des opérations généralement non répétitives.

Les postes de produits et de charges se succèdent de façon à faciliter le calcul en cascade d'un certain nombre de soldes intermédiaires de gestion.

Produits et charges de l'exercice précédent sont rappelés.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

COMPTES DE RÉGULARISATION

Comptes utilisés pour répartir les charges et produits dans le temps de manière à rattacher à un exercice déterminé toutes les charges et tous les produits le concernant effectivement et ceux-là seulement.

Entrent dans cette catégorie de comptes :

1. les comptes de charges : à répartir sur plusieurs exercices ; constatées d'avance ; à payer ;
- 2. les comptes de produits : constatés d'avance ; à recevoir.

Ces comptes de régularisation sont inscrits dans les rubriques appropriées du bilan. C'est ainsi que les comptes de charges à payer et de produits à recevoir sont respectivement rattachés aux comptes de tiers concernés.

COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE

Utilisés pour enregistrer provisoirement des opérations qui ne peuvent être imputées immédiatement de façon certaine ou définitive, ou qui exigent une information complémentaire ou des formalités particulières (recettes à classer - dépenses à classer et à régulariser - recettes et dépenses à transférer), ces comptes doivent être soldés le plus rapidement possible.

CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCÉDÉS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES

Dépenses faites pour l'obtention de l'avantage qui constitue la protection accordée sous certaines conditions à l'inventeur, à l'auteur ou au bénéficiaire du droit d'exploitation d'un brevet, d'une licence, d'une marque, d'un procédé, de droits de propriété littéraire et artistique ou au titulaire d'une concession.

CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Contrôle caractérisé notamment par la comparaison permanente des prévisions budgétaires et des réalisations.

CONTRÔLE DE GESTION

Ensemble des dispositions prises pour fournir aux dirigeants et aux divers responsables des données chiffrées périodiques caractérisant la marche de l'établissement. Leur comparaison avec des données passées ou prévues peut, le cas échéant, inciter les dirigeants à déclencher rapidement les mesures correctives appropriées.

COÛT

Somme de charges relatives à un élément défini au sein du réseau comptable.

Un coût est défini par les trois caractéristiques suivantes :

- le "champ d'application" du calcul : un moyen d'exploitation, un produit, un stade d'élaboration du produit ;
- le "contenu" : les charges retenues en totalité ou en partie pour une période déterminée ;
- le "moment du calcul" : antérieur (coût préétabli) ou postérieur (coût constaté) à la période considérée.

COÛT D'ACHAT

Montant figurant sur les factures d'achat de marchandises, matières ou fournitures, majoré de tous les frais d'achat et éventuellement des frais d'approvisionnement jusqu'au stade ultime de leur entrée dans l'établissement (exprimé hors taxes pour les activités soumises à la TVA).

COÛT D'ACQUISITION (D'UN BIEN)

Il s'obtient en additionnant :

- le prix d'achat (net de taxes récupérables et droits de douane compris) ;
- les frais accessoires d'achat supportés pour la mise en état d'utilisation du bien ou son entrée en magasin - ex : frais de transport, d'installation, de montage...

N.B. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges, ces charges peuvent être étalées sur plusieurs exercices).

COÛT AJOUTÉ

Coût des activités propres de l'établissement ajouté par celui-ci aux achats de biens et services utilisés.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

COÛT APPROCHÉ

Coût employé en cours de période de calcul pour des raisons de commodité et non pas en vue d'une analyse de gestion. Ce coût est obtenu par des moyens divers (référence à la période précédente, prix de vente corrigé par une réfaction forfaitaire,...). Son caractère principal est de ne présenter avec les coûts réels que des différences relativement faibles.

COÛT DE CESSION

Valeur conventionnelle, différente du coût de revient, qui est choisie par l'établissement pour céder des produits (biens et services) d'un centre ou service à un autre.

COÛT COMPLET

Coût constitué par la totalité des charges qui peuvent lui être rapportées par tout traitement analytique approprié : affectation, répartition, imputation...

COÛT DIRECT

Coût constitué par :

- des charges qui pourraient lui être directement affectées : ce sont le plus généralement des charges "opérationnelles" ou "variables" ;
- des charges qui, même si elles transitent par les centres d'analyse, pourraient être rattachées à ce coût sans ambiguïté ; certaines de ces charges sont "opérationnelles (ou "variables") d'autres sont "de structure" (ou "fixes").

COÛT FONCTIONNEL

Coût total des charges concernant :

- soit l'ensemble d'une "fonction" de l'établissement (approvisionnement, production...) ;
- soit certaines parties de l'établissement concourant à l'exercice d'une fonction (magasin X, atelier Y...).

COÛT "EURO CONSTANTS"

Coût résultant de l'application au coût nominal d'un indice représentatif de l'évolution de la valeur de l'euro à compter d'une année de référence.

COÛT MARGINAL

Coût constitué par la différence entre l'ensemble des charges d'exploitation nécessaires à une production donnée et l'ensemble de celles qui sont nécessaires à cette même production majorée ou minorée d'une unité.

COÛT NOMINAL

Coût exprimé en euro courants.

COÛT PARTIEL

Coût constitué par des charges intervenant à un stade d'analyse intermédiaire.

Les principaux coûts partiels sont : le coût variable, le coût direct.

COÛT PREETABLI

Coût évalué *a priori*, soit pour faciliter certains traitements analytiques, soit pour permettre le contrôle de gestion par l'analyse des écarts.

Un coût préétabli avec précision par une analyse à la fois technique et économique est dit "standard", il présente généralement le caractère d'une « norme ».

COÛT DE PRODUCTION

Coût constitué par la somme du coût d'achat des matières et fournitures utilisées et des coûts ajoutés par l'établissement au cours des opérations de production pour amener le bien dans l'état et à l'endroit où il se trouve (charges directes de production plus charges indirectes de production raisonnablement rattachables à la production de ce bien).

CRÉANCES D'EXPLOITATION

Créances nées à l'occasion du cycle d'exploitation et créances assimilées, représentées essentiellement par les créances sur les clients.

CRÉDIT BAIL

Contrat par lequel un établissement fait acheter un bien par un organisme financier qui le met immédiatement à sa disposition un moyen de production.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

L'utilisateur s'engage à servir une redevance au propriétaire pendant la période d'utilisation fixée par le contrat. Cette redevance rémunère l'amortissement du bien, le coût financier de l'opération et la rétribution de l'organisme. Contractuellement, l'établissement dispose, à l'expiration d'une durée déterminée, d'une option soit de remise à disposition du bien, soit d'acquisition à une valeur fixée à l'avance.

CRÉDIT CLIENTS (DÉLAI DE PAIEMENT)

Le volume et la durée des délais de paiement consentis aux clients conditionnent le montant des besoins en fonds de roulement : l'ensemble des créances comportant les éléments de coûts (consommations intermédiaires et valeur ajoutée) ainsi que la marge, les ressources externes à court terme dont dispose l'établissement pour financer ce crédit sont limitées au financement des consommations intermédiaires par le crédit fournisseurs (fournisseurs = effets à payer).

Certes, la marge n'a pas à être financée mais il est évident que, dans la plupart des cas, elle est "marginale" dans le montant total des créances. En conséquence, l'établissement doit dégager d'autres ressources (fonds de roulement ou dettes financières à court terme) pour couvrir :

- la valeur ajoutée pendant toute la durée du crédit ;
- les consommations intermédiaires quand le crédit fournisseur a une exigibilité plus proche que la liquidité des actifs circulants d'exploitation.

Cette politique s'apprécie par comparaison du chiffre d'affaires toutes taxes comprises et de l'ensemble des crédits existant à la clôture du bilan.

CRÉDIT FOURNISSEURS

Les ressources à court terme de cette nature correspondent aux achats de consommations intermédiaires concentrés sur les comptes 60, 61 et 62.

La contribution des fournisseurs au financement des actifs circulants d'exploitation est donc limitée à ce que représentent les consommations intermédiaires dans ces actifs.

Toutefois l'apport des fournisseurs, donc la durée des crédits, dépend en partie, non seulement des qualités de négociation des acheteurs, mais aussi de la législation en vigueur.

CYCLE COURT, CYCLE LONG

Les en cours de production (voir stocks et en cours de production) peuvent avoir un cycle de production, sur l'entreprise, d'une durée normalement :

- inférieure ou égale à deux ans : cycle court ;
- supérieure à deux ans : cycle long.

D

DÉPENSE

Charges pour l'établissement entraînant les sorties de liquidités.

DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENT VERSÉS

Sommes versées à des tiers à titre de garantie d'exécution de contrat et indisponibles jusqu'à la réalisation d'une condition suspensive.

Cette rubrique ne couvre pas les titres déposés en garantie, ceux-ci sont compris dans les immobilisations financières qui les concernent.

DÉPRÉCIATION

Différence en moins entre la valeur brute et la valeur nette comptable d'un élément d'actif. Elle est constatée selon les cas, par des provisions pour dépréciation.

DETTES

Masse du passif du bilan d'une entreprise qui comprend notamment :

- les dettes financières : emprunts, associés (comptes courants bloqués), découverts bancaires et CCP ;
- les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- les dettes envers les fournisseurs, l'Etat, les associés... ;
- les produits constatés d'avance.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

DETTES D'EXPLOITATION

Dettes nées à l'occasion du cycle d'exploitation et dettes assimilées. Ces dettes sont représentées essentiellement par les dettes aux fournisseurs d'exploitation (à l'exclusion des fournisseurs de biens d'équipement et d'immobilisations) et les dettes assimilées liées aux opérations d'exploitation à l'exclusion des dettes vis-à-vis des banques.

DETTES PROVISIONNÉES (OU CHARGES À PAYER)

Dettes potentielles, évaluées à l'arrêté des comptes, nettement précisées quant à leur objet, mais dont l'échéance ou le montant est incertain. Elles ont vocation irréversible à se transformer ultérieurement en dettes (certaines).

NB : Les dettes provisionnées ne doivent pas être confondues avec les provisions pour risques et charges.

DISPONIBILITÉS

Rubrique de l'actif circulant comprenant :

- les sommes disponibles en espèces (compte 53 Caisse) ;
- les valeurs à l'encaissement (chèques à encaisser) ;
- les soldes débiteurs de banques.

DOCUMENTS COMPTABLES DE SYNTHESE

Etats périodiques présentant la situation et les résultats de l'établissement. Ils comprennent au moins le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Ils sont complétés des documents annexes.

La présentation du bilan et du compte de résultat est ordonnée en rubriques et en postes. Le poste correspond à la position la plus détaillée.

DONS ET LEGS EN CAPITAL

Dons et legs en nature (terrains, immeubles, titres) ainsi que dons et legs en espèces affectés à des opérations d'investissement ou à employer en achat de valeurs.

DOTATION

Retrace au passif la seule valeur brute "immobilisée" en provenance de l'Etat ou de la Région.

Cette valeur brute est déterminée en fonction de tous les éléments d'appréciation possibles.

E

ECART

Différence entre une donnée de référence et une donnée constatée. Exemples : écart entre coût prévu et coût réalisé, entre quantité allouée et quantité consommée, etc.

ECART DE CONVERSION

Contrepartie de la différence évaluée en euro entre le montant d'une créance ou d'une dette contractée et évaluée en monnaie étrangère et le montant actuel de cette dette ou de cette créance.

ECART DE RÉÉVALUATION

Contrepartie au bilan de corrections en hausse de la valeur comptable antérieure d'éléments actifs ou de corrections en baisse de la valeur comptable antérieure d'éléments passifs.

EFFET

Au sens comptable du terme : reconnaissance de dette comportant une promesse de règlement à une date précise.

ELÉMENT COMPTABLE

Unité d'inventaire ou groupement d'unités d'inventaire qui, pour la valorisation au bilan, est considérée comme indissociable. C'est au niveau de cet élément que s'opère la comparaison entre la valeur portée en écriture et la valeur d'inventaire.

EMBALLAGES

Objets destinés à contenir les produits ou marchandises et livrés à la clientèle en même temps que leur contenu.

Par extension : tous objets employés dans le conditionnement de ce qui est livré.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

EMBALLAGES PERDUS

Emballages destinés à être livrés avec leur contenu sans consignation, ni reprise.

EMBALLAGES RÉCUPÉRABLES

Emballages susceptibles d'être provisoirement conservés par les tiers et que le livreur s'engage à reprendre dans des conditions déterminées.

Ces emballages constituent normalement des immobilisations.

Toutefois, lorsqu'ils ne sont pas commodément identifiables unité par unité, ils peuvent, compte tenu de leur nature et des pratiques, être assimilés à des stocks et comptabilisés comme tels.

EMPLOIS

Dans le cadre de l'analyse financière, valeur des biens, des moyens et des droits acquis par l'établissement au cours d'une période.

On distingue les emplois stables (immobilisations) des emplois circulants (stocks, créances, etc.).

EN COURS

Production de biens (produits) ou de services (prestations), en cours de réalisation. Les stocks d'en cours au moment du bilan représentent des biens ou des services non vendables en l'état où ils se trouvent dans le processus de fabrication ou de réalisation au moment de l'inventaire.

ENGAGEMENTS

Sur le plan comptable :

Droits et obligations non inscrits dans le bilan mais dont la réalisation conditionnelle peut modifier la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement.

Sur le plan budgétaire :

L'engagement est le stade initial de la procédure d'une opération de dépense.

ENGAGEMENTS FOURNISSEURS (PLUS PRÉCISÉMENT "ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS")

Montant des commandes passées aux fournisseurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une facture émanant du fournisseur.

On peut retirer des engagements les avances et acomptes consentis aux fournisseurs.

EQUILIBRE FINANCIER

La règle dite de l'équilibre financier minimum peut s'énoncer comme suit :

Les capitaux utilisés par un établissement pour financer une immobilisation, stock ou une autre valeur de l'actif doivent pouvoir rester à la disposition de l'établissement pendant un temps qui correspond au moins à celui de la durée de l'immobilisation, du stock ou de la valeur, acquis avec ces capitaux.

EXCÉDENT

Terme général utilisé par le plan comptable qui identifie toute différence positive entre ressources et dépenses.

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)

L'une des grandeurs caractéristiques des performances économiques de l'établissement : il constitue un indicateur essentiel pour l'analyse de gestion et les comparaisons inter-établissements.

C'est la différence entre : d'une part l'ensemble formé par : production de l'exercice, marge commerciale, indemnités d'exploitation et subventions d'exploitation accordées à l'établissement ; d'autre part l'ensemble formé par : consommations de biens et service en provenance des tiers, impôts et taxes (sauf impôt/revenu et impôt/bénéfices des sociétés) et les charges de personnel, c'est-à-dire la différence entre la valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation et les frais de personnel et les impôts.

NB : Les charges et produits financiers et exceptionnels, de même que les dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises), ne sont donc pas pris en compte dans le calcul de l'EBE.

C'est donc un solde intermédiaire de gestion indépendant de l'endettement de l'entreprise, des choix effectués en matière d'amortissements et de provisions, ainsi que des impôts sur les bénéfices, d'où son intérêt dans les comparaisons inter-établissements et l'analyse de gestion.

EXIGIBILITÉ

Qualité d'une créance dont on peut actuellement réclamer le paiement.

F

FAÇONNAGE

En terme économique, opération qui consiste à fournir à une autre entreprise la matière, les plans et les moyens nécessaires à l'élaboration ou à la transformation de produits. Le façonnier ne fournit que de la main d'œuvre.

FLUX D'EXPLOITATION

Ensemble de mouvements, partant d'un ou plusieurs points à destination d'un ou plusieurs autres points, mesurés pour une période déterminée.

En comptabilité analytique d'exploitation, le terme de flux est appliqué aux valeurs correspondant au processus d'exploitation : charges, coûts, produits d'exploitation.

Dans le réseau d'analyse :

- l'amont est l'origine du processus (exemple : entrée des marchandises à négocier ou des matières à transformer) ;
- l'aval est l'aboutissement du processus (exemple : sortie des marchandises ou des produits).

FONDS PROPRES

Voir capitaux propres.

FONDS DE ROULEMENT (OU FONDS DE ROULEMENT FINANCIER, OU FONDS DE ROULEMENT CLASSIQUE)

Total des capitaux stables disponibles pour le financement des actifs circulants.

Concept fondamental en analyse financière : c'est un bon révélateur de l'équilibre financier de l'établissement à court terme.

En utilisant une terminologie qui avait cours sous le régime de l'ancien plan comptable, on peut définir ce fonds de roulement de deux manières :

$= \text{capitaux permanents} - \text{valeurs immobilisées nettes (ressources stables - emplois stables)}$ $= \text{actifs circulants} - \text{dettes à court terme (emplois circulants - ressources circulantes)}$

Les stocks font partie des actifs circulants.

Les valeurs immobilisées devant obligatoirement être couvertes, pour des raisons de sécurité, par les mêmes capitaux stables, le fonds de roulement est égal à l'excédent des capitaux stables (capitaux permanents) sur les valeurs immobilisées nettes.

Toute la difficulté de l'étude du fonds de roulement provient de l'appréciation de son niveau par rapport aux besoins. Ceux-ci sont essentiellement fonction des incidences sur le bilan des opérations d'exploitation. C'est la raison pour laquelle les besoins en fonds de roulement d'exploitation sont calculés par différence entre les actifs circulants d'exploitation et les dettes d'exploitation.

FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (BESOIN EN)

Ecart entre les emplois économiques nécessaires à l'exploitation (en particulier, les stocks et les créances sur clients) et les ressources financières nécessaires à l'exploitation (en particulier les dettes aux fournisseurs d'exploitation).

FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION (BESOIN EN)

Ecart entre les emplois économiques nécessaires aux opérations hors exploitation (autres débiteurs et créances diverses) et les ressources financières nécessaires aux opérations hors exploitation (autres créditeurs et dettes diverses en particulier les dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

Ecart entre la situation des ressources durables et la situation des emplois stables. Il est défini par le tableau de financement et non directement par le bilan. On peut définir également le fonds de roulement net global comme étant l'écart entre :

- d'une part, la somme des capitaux propres, des provisions, des dettes financières supérieures à un an ;
- d'autre part, la somme des immobilisations nettes et des créances à plus d'un an.

FOURNITURES CONSOMMABLES

Voir matières et fournitures consommables.

FRAIS

Terme traditionnellement utilisé pour désigner soit des charges, soit un regroupement de charges.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

FRAIS ACCESSOIRES

Terme associé à l'acte d'achat. Les frais accessoires sont les frais de transport de marchandises, les droits de douane et les taxes parafiscales.

G

GESTION

Mise en œuvre des ressources de l'établissement en vue d'atteindre les objectifs préalablement fixés dans le cadre d'une politique déterminée.

GESTION BUDGÉTAIRE

Mode de gestion consistant à traduire en programmes d'actions chiffrés, appelés "budgets", les décisions prises par le conseil d'administration.

GESTION PRÉVISIONNELLE

Mode de gestion qui repose sur un modèle représentatif des activités futures de l'établissement. Ce modèle exprime le choix des moyens retenus pour atteindre les objectifs visés.

GRAND LIVRE

Expression ancienne signifiant "ensemble des comptes tenus par l'établissement".

I

IMAGE FIDÈLE

La comptabilité doit donner une "image fidèle" de l'établissement, de sa situation et de son résultat. Elle doit notamment au moyen de l'annexe, donner des informations aussi nombreuses et détaillées que cela peut être pertinent pour les utilisateurs.

Elle doit donner les meilleures informations possibles. Elle ne doit pas être considérée comme une contrainte, mais comme un système d'informations, utile, efficace et performant.

IMMOBILISATIONS (NON FINANCIÈRES)

Elles constituent, à l'actif du bilan d'un établissement, l'actif immobilisé. Ce sont les éléments corporels et incorporels destinés à servir de façon durable à l'activité de l'établissement. Ils ne se consomment pas par le premier usage.

Certains biens de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide peuvent être considérés comme entièrement consommés au moment de leur mise en service et par conséquent, ne pas être classés dans les immobilisations.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Droits réels sur des choses corporelles (droit de propriété, nue-propriété, usufruit, usage, emphytéose, bail à construction, servitude).

Ces immobilisations se répartissent au bilan, lorsqu'elles sont terminées, sous les rubriques suivantes :

- terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) ;
- constructions ;
- installations techniques, matériels industriels et outillages ;
- autres immobilisations corporelles.

Et lorsqu'elles ne sont pas terminées, sous la rubrique : immobilisation en cours et avances - acomptes.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Catégorie d'immobilisations constituée par certaines créances et par certains titres.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations autres que les immobilisations corporelles. Elles sont représentées par la valeur des droits, des recherches ou des études, c'est-à-dire des biens immatériels, dont l'établissement a la jouissance pour une période en principe longue. Les principaux postes sont :

- les frais d'établissement ;
- les études et recherches ;
- les brevets et les licences.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

IMPORTANCE SIGNIFICATIVE (PRINCIPE DE L')

Les éléments d'information à porter dans l'annexe peuvent être limités à ceux qui ont une importance significative, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des documents de synthèse annuels peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement.

Ce principe domine l'ensemble des prescriptions concernant l'annexe.

IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

Charges correspondant :

- d'une part à des versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités locales pour subvenir aux dépenses publiques ;
- d'autre part, à des versements institués par l'autorité publique notamment pour le financement d'actions d'intérêt économique ou social.

IMPUTATION (COMPTABILITÉ ANALYTIQUE)

Inscription des coûts des centres d'analyse aux comptes de coûts de produits en proportion des unités d'œuvre des centres consacrés à ces produits. L'imputation est dite "rationnelle" lorsque la part des charges fixes est calculée par rapport à un niveau d'activité préalablement défini comme normal.

IMPUTATION (COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE ET GÉNÉRALE)

Inscription des charges et des produits dans les comptes de la nomenclature.

INDEMNITÉS (EN DEHORS DES RÉMUNÉRATIONS)

Sommes accordées à un établissement, en vertu d'un droit d'origine légale ou contractuelle, en réparation d'un dommage ou d'un préjudice subi (sinistre, expropriation...).

Indemnités d'exploitation.

Ce sont des indemnités se substituant à des produits normaux en compensation des charges normales de l'exercice. Exemples : indemnités d'assurance.

INSTALLATIONS GÉNÉRALES

Ensembles d'éléments dont la liaison organique est la conduite nécessaire de leur utilisation et qui sont distincts des unités techniques annexées à des installations d'exploitation ou de transport par canalisation.

Il en est ainsi, par exemple :

- des installations téléphoniques dont la mise en place incombe à l'entreprise ;
- des installations de chauffage du siège et des bureaux administratifs ;
- des installations de douche pour le personnel, etc.

INVENTAIRE

Opération qui consiste à compter en quantités et à valoriser l'ensemble des biens et des dettes de l'établissement à une date donnée. L'inventaire n'est pas limité à la notion de stocks.

INVENTAIRE COMPTABLE

Biens meubles et immeubles inscrits au patrimoine de l'établissement. Chaque immobilisation est suivie par une fiche d'inventaire. L'ensemble constitue l'état de l'actif, qui est tenu par l'agent comptable.

INVENTAIRE PHYSIQUE

Il répertorie tous les biens non fongibles dont l'utilisation est considérée comme durable par l'établissement. L'ensemble des biens doit être inscrit au registre d'inventaire qui est tenu par l'ordonnateur.

INVENTAIRE TOURNANT (PERMANENT)

Opération physique de comptage des stocks par produit ou famille de produits en cours d'année. Cet inventaire permet de dégager en permanence les différences d'inventaire et de valoriser au plus juste les stocks sans être obligé d'arrêter la production en une seule fois pendant plusieurs jours à la fin de l'exercice.

J

JOURNAL

Document sur lequel toutes les transactions et les flux sont désignés en clair dans l'ordre chronologique et avec leurs montants correspondants. Ce document est divisé en journaux auxiliaires. Les journaux se présentent souvent sous forme de listings informatisés.

L

LETTRE DE CHANGE

Le signataire (tireur) donne mandat au tiré (qui est un banquier ou un commerçant quelconque) de payer une somme d'argent au bénéficiaire, à une certaine date de l'avenir. Au lieu d'encaisser lui-même, le bénéficiaire peut l'endosser à l'ordre d'une tierce personne dont il est débiteur.

LIQUIDITÉS

Espèces ou valeurs assimilables à des espèces et, d'une manière générale, toutes valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal. Sont également compris dans les liquidités les bons qui, dès leur souscription, sont remboursables à tout moment, ainsi que les comptes bancaires à terme lorsqu'il est possible d'en disposer par anticipation.

M

MARGE

Différence entre un prix de vente et un coût.

Une marge est généralement qualifiée à partir du coût auquel elle correspond.

C'est aussi un indicateur essentiel de l'activité des entreprises commerciales ou ayant une activité commerciale individualisée. C'est l'un des soldes intermédiaires de gestion (marge commerciale).

Différence entre : les ventes de marchandises ; leur coût d'achat (achat de marchandises corrigés des variations de stocks entre début et fin d'exercice).

Exemple : marge sur coût d'achat, marge sur coût variable, marge sur coût de production, marge sur coût direct, etc. (la marge sur coût direct est aussi une marge dite "contributive").

MATÉRIEL

Ensemble des équipements et machines utilisés : pour assurer les missions de l'établissement ; l'extraction, la transformation, le façonnage, le conditionnement des matières ou fournitures ; ou les prestations de services.

MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE

Machines et instruments tels que machines à écrire, machines comptables, ordinateurs, etc... utilisés par les différents services.

MATIÈRES ET FOURNITURES CONSOMMABLES

Objets et substances plus ou moins élaborés, consommés au premier usage ou rapidement et qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués.

MATIÈRES PREMIÈRES

Objets et substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués.

MOBILIER

Meubles et objets tels que tables, chaises, classeurs, bureaux, utilisés dans l'établissement.

N

NOMENCLATURE COMPTABLE

Liste méthodique des éléments entrant dans le champ de la comptabilité.

O

OBLIGATION

Dans le vocabulaire juridique, synonyme de dette.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

Dans le vocabulaire financier, valeur mobilière négociable en bourse, constatant une créance à long terme, productive d'intérêts sur la société qui l'a émise. L'obligataire n'est pas un associé, mais un créancier.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Partie du compte de résultat qui regroupe les charges et les produits correspondant à des transactions avec des organismes financiers ou des tiers et mettant en jeu des créances ou des dettes à caractère exceptionnel par rapport à l'exploitation courante, telle que, par exemple, une cession d'élément de l'actif.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Partie du compte de résultat qui regroupe les charges et les produits correspondant à des transactions avec des banques ou des organismes financiers ou des tiers et mettant en jeu des créances ou des dettes.

OUTILLAGE

Instruments (outils, machines, matrices, etc.) dont l'utilisation concurremment avec un matériel, spécialise ce matériel dans un emploi déterminé.

P

PARTICIPATIONS (TITRES DE PARTICIPATION)

Titres dont la possession est estimée utile à l'activité de l'établissement.

S'agissant des établissements publics locaux d'enseignement notamment, les participations sont constituées par :

- des titres créant des liens d'association avec d'autres organismes ;
- d'autres moyens aux effets analogues.

PASSIF

Éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'établissement. L'ensemble de ces éléments est couramment dénommé passif externe.

C'est la partie droite du bilan d'une entreprise où sont regroupés :

- les capitaux propres dont dispose l'entreprise ;
- tous les éléments du patrimoine de l'entreprise ayant, pour elle, une valeur négative (passif externe) notamment les provisions pour risques et charges, les dettes.

PATRIMOINE (D'UN ÉTABLISSEMENT)

Ensemble des biens et des droits appartenant à l'établissement diminué des dettes vis-à-vis des tiers ou avec son personnel.

PIÈCES COMPTABLES

Documents écrits, élaborés ou reçus par l'établissement, à l'occasion d'opérations faites avec des tiers ou avec son personnel. Elles constituent la justification de toute écriture comptable.

PIÈCES DE RECHANGE

Pièces destinées à l'entretien ou à la réparation des immobilisations de l'établissement.

NB. Les pièces de rechange sont affectées aux immobilisations ou classées en stocks en fonction des critères qui distinguent ces deux catégories.

PLAN COMPTABLE

Ensemble de directives, d'instructions et de procédures et de conseils relatifs à la tenue de la comptabilité des établissements, établi sous la responsabilité du Conseil National de la Comptabilité. Le plan comptable est un document officiel qui procède de la loi comptable et de son décret d'application.

PLAN D'AMORTISSEMENT

Tableau prévisionnel de réduction des valeurs inscrites au bilan sur une période déterminée et par tranches successives.

Dans le cas de l'amortissement d'une immobilisation, il est tenu compte notamment lorsque la durée d'utilisation du bien dans l'établissement est nettement inférieure à sa durée probable de vie, d'une valeur résiduelle raisonnablement appréciée au moment de l'établissement du plan d'amortissement et pour autant que cette valeur est susceptible de modifier de façon sensible le calcul des annuités.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

Dans le cas d'amortissement d'un emprunt, la prévision de remboursement est établie en fonction des engagements souscrits par l'établissement.

Le plan d'amortissement peut être établi :

- par élément ;
- par catégorie d'éléments ;
- pour un ensemble d'éléments constitutifs d'une unité complexe spécialisée.

PLAN DE COMPTES

Liste méthodique de comptes.

PLUS VALUE DE CESSION

Ecart entre le prix de cession d'un bien et la valeur nette comptable de ce bien. Cet écart est une plus-value s'il est positif, une moins-value s'il est négatif.

PRIME D'ÉMISSION D'OBLIGATION

Différence entre le montant réclamé au souscripteur au moment de l'émission et le montant nominal que la société s'est engagée à rembourser.

PRIME DE REMBOURSEMENT D'OBLIGATION

Différence entre le montant remboursé effectivement par une société à la fin de l'emprunt obligataire et le montant nominal initial. La prime de remboursement est destinée à compenser (toujours très faiblement) la dépréciation monétaire sur la durée de l'emprunt.

PRIX

Le mot "prix" s'applique aux transactions d'une entreprise avec l'extérieur : prix d'achat, prix de vente. Un prix implique une notion de résultat.

PRODUCTION (DE L'EXERCICE)

La production au cours d'un exercice comprend essentiellement :

- la production vendue : montant des ventes de l'exercice, sauf vente de marchandises ;
- la production stockée : variation d'inventaire des produits fabriqués : valeur fin - valeur début ;
- la production immobilisée : quote part des charges de l'exercice représentant le coût des travaux faits par l'établissement pour lui-même au cours de l'exercice ;

NB. La contrepartie de la production immobilisée se trouve dans l'actif immobilisé.

PRODUITS (EN COMPTABILITÉ GÉNÉRALE)

Voir commentaires de fonctionnement de comptes (classe 7). Terme comptable désignant les droits constatés par l'établissement. A la différence des recettes, certains produits ne généreront pas l'entrée de liquidités.

PRODUITS (EN COMPTABILITÉ ANALYTIQUE)

Bien ou service valorisé au coût correspondant à ses stades d'avancement successifs dans le cycle d'exploitation.

PRODUITS (FINIS, INTERMÉDIAIRES, RÉSIDUELS)

Les biens produits peuvent être finis, intermédiaires ou résiduels :

- produits finis : produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production et sont prêts à être commercialisés ;
- produits intermédiaires : produits qui ont atteint un stade d'achèvement, mais destinés à entrer dans une nouvelle phase du cycle de production. Ils peuvent occasionnellement, être commercialisés ;
- produits résiduels : déchets et rebuts de fabrication. Ils peuvent occasionnellement, être commercialisés.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ces produits, ayant fait l'objet d'une transaction avec un tiers, souvent une vente, ne se rapportent pas, soit partiellement, soit en totalité, à l'activité de l'exercice. Les montants ne se rapportant pas à l'exercice sont retirés des produits et "mis en attente", au passif du bilan, puis seront reversés au produits lors de l'exercice suivant.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

PRODUITS D'EXPLOITATION

Contre-valeur monétaire d'une marchandise ou d'un produit (bien ou service) créé par l'établissement. Un produit d'exploitation s'exprime en prix de vente lorsqu'il correspond à une marchandise ou à un produit vendu à un tiers. Il s'exprime en coût, calculé à un niveau approprié, s'il correspond à un produit créé par l'établissement pour lui-même ou s'il entre dans la variation de production stockée. Une subvention d'exploitation est assimilée à un produit d'exploitation.

PRODUITS À RECEVOIR - ORDRES DE RECETTES À ÉTABLIR

Produits acquis à l'établissement mais dont le montant, non définitivement arrêté ou ordonnancé, n'a pas encore été inscrit aux comptes de tiers débiteurs.

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION

Constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de cause dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles.

PROVISION POUR PERTES ET DÉPRÉCIATIONS GLOBALES

Constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur du patrimoine ou d'une fraction du patrimoine résultant de causes dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles et non susceptibles d'être affectés à un ou plusieurs postes du bilan.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

PROVISIONS REGLEMENTÉES

Provisions ne correspondant pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisées en application de dispositions légales (notamment fiscales) ex : amortissements dérogatoires.

PRUDENCE (RÈGLE DE)

Le PCG 82 définit cette règle de la façon suivante :

"A l'effet de présenter des états reflétant une image fidèle de la situation et des opérations de l'entreprise, la comptabilité doit satisfaire, dans le respect de la règle de prudence, aux obligations de régularité et de sincérité".

"La prudence est l'appréciation raisonnable des faits afin d'éviter le risque de transfert, sur l'avenir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et les résultats de l'entreprise".

Respecter la règle de prudence, c'est calculer le résultat de l'exercice d'une façon prudente (le résultat de l'exercice ne doit faire ressortir que des bénéfices effectivement réalisés) en comptabilisant les charges même si elles ne sont que probables (amortissements, provisions, charges à payer...) et les produits seulement s'ils sont certains.

R

RABAIS

Voir "réductions sur ventes".

RATIOS

Rapports existant entre différents postes ou groupes de postes du bilan, ainsi qu'entre ces postes et les comptes de résultats, ou encore entre deux postes de comptes de résultats.

RECETTE

Produit de l'établissement entraînant une entrée de liquidités dans les caisses de l'établissement ou dans son compte de dépôts de fonds au trésor.

RÉDUCTIONS SUR VENTES (RABAIS, REMISES, RISTOURNES ACCORDÉS)

Diminutions de prix pratiquées hors factures, elles comprennent les rabais, remises et ristournes hors facture :

- rabais : réductions pratiquées exceptionnellement sur le prix de vente préalablement convenu, pour tenir compte, par exemple, d'un défaut de qualité ou de conformité des objets vendus ;

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

- remises : réductions pratiquées habituellement sur le prix courant de vente, en considération, par exemple, de l'importance de la vente ou de la profession du client et généralement calculées par application d'un pourcentage au prix courant de la vente ;
- ristournes : réductions de prix calculées sur l'ensemble des opérations faites avec le même tiers – client ou fournisseur - pour une période déterminée.

REGULARISATION (COMPTES DE)

Répartition des charges et des produits dans le même temps de manière à rattacher à un exercice déterminé toutes les charges et tous les produits le concernant effectivement.

Entrent dans cette catégorie :

- les charges :
 - à répartir sur plusieurs exercices ;
 - constatées d'avance ;
 - à payer - ou dettes provisionnées ;
- les produits :
 - constatés d'avance ;
 - à recevoir.

Les régularisations font l'objet d'inscriptions dans les comptes classés dans les rubriques appropriées du bilan. C'est ainsi que les comptes de charges à payer et de produits à recevoir sont respectivement rattachés aux comptes de tiers concernés.

REMISES

Voir réductions sur ventes.

RÉPARTITION

Travail de classement des charges aboutissant à l'inscription dans les comptes reclassement et les centres d'analyse des éléments qui ne peuvent pas être affectés faute de moyens de mesure. Une répartition s'effectue à l'aide d'une "clé de répartition" fondée sur des relevés statistiques ou des raisonnements techniques et économiques appropriés.

REPORT

Opération qui consiste à écrire en début de période le solde du même compte déterminé à la fin de la période précédente. Le solde débiteur antérieur est inscrit au débit, le solde créditeur antérieur est inscrit au crédit.

REPORT À NOUVEAU BÉNÉFICIAIRE

Bénéfice dont l'affectation a été ajournée par le conseil d'administration qui a statué sur les comptes de l'exercice.

REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE

Pertes constatées à la clôture d'exercices antérieurs qui n'ont pas été imputées sur des réserves et qui devront être déduites du bénéfice de l'exercice suivant ou ajoutées au déficit du dit exercice.

RÉSEAU D'ANALYSE COMPTABLE

Ensemble de comptes d'analyse et leur articulation.

RÉSERVES

Les réserves sont, en principe, des bénéfices affectés durablement à l'établissement jusqu'à décision contraire des organes compétents.

RECETTES AFFECTÉES

Recettes grevées d'affectation spéciale ne faisant pas l'objet d'un contrat (dons et legs, subventions...).

RESSOURCES

Dans le cadre de l'analyse financière, ensemble des fonds mis à la disposition de l'établissement au cours d'une période. Les ressources sont stables sous forme de capitaux, provisions ou subventions. Elles sont circulantes lorsqu'elles sont liées à l'exploitation.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

RESSOURCES AFFECTÉES

Ressources grevées d'affectation spéciale (opérations prévues par des contrats ou conventions : recherche, formation professionnelle continue) et qui ne sont acquises à l'établissement qu'à hauteur des dépenses effectuées conformément à leur affectation. La relation contractuelle est écrite, les fonds non utilisés sont remboursés en fin de contrat.

RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice est théoriquement égal tant à la différence entre les produits et les charges (résultat d'exploitation) qu'à la variation des capitaux propres (résultat d'investissement) entre le début et la fin de l'exercice. En fait, souvent, l'intervention d'opérations enregistrées dans les comptes dérogatoires ou affectant directement le montant des capitaux propres sans transiter par le résultat ne permet pas de constater cette équivalence sans analyse préalable.

On distingue les résultats :

- d'exploitation ;
- net comptable ;
- courant avant impôt.

RESULTAT COURANT (DE L'EXERCICE)

C'est l'une des grandeurs caractéristiques des performances économiques de l'établissement. Il constitue un indicateur essentiel pour l'analyse de gestion et les comparaisons inter-établissements. Différence entre produits et charges liés aux opérations courantes (par opposition aux opérations exceptionnelles, c'est-à-dire inhabituelles, non répétitives), enregistrées au cours ou à la clôture de l'exercice.

Les opérations courantes peuvent avoir un caractère :

- d'exploitation : opérations (non financières) liées à l'activité ordinaire (habituelle, répétitive,...)
- de l'établissement. Exemple : achats d'approvisionnements, charges de personnel..., dotations aux amortissements économiquement justifiés... ;
- financier : liées aux opérations financières ou à la structure financière de l'entreprise.

RÉSULTAT (COMPTABILITÉ ANALYTIQUE)

Différence entre un prix de vente et le coût complet correspondant. En comptabilité analytique, un résultat est la marge sur coût complet.

RISTOURNES

Voir réductions sur ventes.

ROTATION DES STOCKS

Le mode de calcul des ratios et sa signification sont indiqués dans la fiche technique n° 2 du guide d'analyse financière de la M9.1. La vitesse de rotation du stock notamment de denrées alimentaires peut être analysée sous deux angles :

- l'angle de la structure, plus courte est la période écoulée entre l'entrée en stock et la sortie, moins l'établissement mobilise de ressources ;
- l'angle de la gestion, chaque élément de stock qui est utilisé apporte des liquidités.

S

SERVICE À COMPTABILITÉ DISTINCTE

Entité juridique dotée d'un budget autonome et d'un cadre comptable complet, comprenant aussi bien les comptes de charges et de produits, que les comptes de bilan, à l'exception des comptes de disponibilités qui ne sont ouverts que dans la comptabilité générale de l'établissement (respect du principe de l'unité de caisse).

Les encaissements et les décaissements effectués sont inscrits respectivement au crédit ou au débit du compte 185 "opérations de trésorerie inter-services", ouvert dans la comptabilité générale. Simultanément un débit ou un crédit est inscrit au compte 185 "opérations de trésorerie inter-services" dans la comptabilité du service.

Cette technique est également utilisée quand un poste comptable réunit plusieurs établissements ayant une comptabilité distincte, les comptes de disponibilités n'étant ouverts qu'au nom de l'établissement principal.

SERVICE SPECIAL

Service qui réalise des opérations de fonctionnement distinctes de l'activité principale de l'établissement.

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

Les résultats bénéficiaires et le cas échéant déficitaires de son activité sont éventuellement affectés à une subdivision particulière du compte de "réserves".

SITUATION NETTE

Après l'affectation du résultat, la situation nette comprend les postes suivants :

- apports ;
- réserves ;
- report à nouveau.

SOL, SOUS-SOL, SUR-SOL

Termes utilisés lorsque l'établissement n'est pas propriétaire de ces trois éléments attachés à une même parcelle de terrains (ou ne les a pas reçus en dotation ou en affectation).

C'est ainsi que "sur-sol" est le terme utilisé lorsque l'établissement a un droit de construction ou d'utilisation de l'espace situé au dessus d'un sol dont il n'est pas propriétaire ou qu'il n'a pas reçu en dotation ou en affectation.

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Marges qui constituent autant de paliers dans la formation du résultat net de l'exercice.

Ce sont des grandeurs caractéristiques du comportement et des performances économiques de l'établissement. Elles peuvent être déterminées en comptabilité générale. Ce sont notamment :

- la marge commerciale ;
- la production de l'exercice ;
- la valeur ajoutée produite (brute) ;
- l'excédent brut d'exploitation ;
- le résultat d'exploitation ;
- le résultat courant (avant impôts/sociétés) ;
- le résultat exceptionnel ;
- le résultat net.

SOUS-TRAITANCE

Consiste à faire exécuter par un autre établissement ou une entreprise, ce que l'entreprise ou l'établissement pourrait faire avec ses moyens normaux, quelles que soient les raisons pour lesquelles elle ne les fait pas. La sous-traitance sous-entend que la matière n'est pas fournie (si la matière est fournie, on parle de "travaux à façon").

STOCKS ET PRODUCTIONS EN COURS

Ensemble des biens ou des services qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'établissement pour être :

- soit vendus en l'état ou au terme d'un processus de production à venir ou en cours ;
- soit consommés au premier usage.

On distingue les stocks proprement dits des productions en cours.

Les stocks proprement dits comprennent :

- les marchandises ;
- les approvisionnements : matières premières, matières consommables et fournitures consommables ;
- les produits : produits intermédiaires, produits finis, produits résiduels.

Les productions en cours sont des biens ou des services en cours de formation au travers d'un processus de production qui n'est pas achevé à la clôture de l'exercice. Ils peuvent être inventoriés par assimilation conventionnelle à d'autres biens de la nomenclature ou par inscription à une rubrique "non ventilable" de cette nomenclature.

NB. Les biens pour lesquels une décision d'immobilisation a été prise ne figurent pas dans les stocks. Ils sont comptabilisés dans la classe des immobilisations.

Suivant leur degré d'élaboration et leur origine, les emballages sont classés sous l'une ou l'autre des catégories énumérées ci-dessus.

SUBVENTIONS

Sommes accordées à un établissement à titre gratuit, par l'Etat, les organismes publics, ou éventuellement d'autres tiers.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Subvention reçue par l'établissement en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées (subvention d'équipement) ou de financer des activités à long terme.

T

TABEAU DE FINANCEMENT

Tableau des emplois et des ressources qui explique les variations du patrimoine de l'établissement au cours de la période de référence Les documents de synthèse annuels comportent deux parties :

- la première décrit les ressources et emplois stables à l'origine de la variation du fonds de roulement net global au cours de l'exercice ;
- la deuxième analyse cette variation du fonds de roulement net global en faisant apparaître ses deux composantes :
 - la variation du besoin en fonds de roulement ;
 - la variation de trésorerie nette.

TERRAINS

Expression utilisée lorsque l'établissement est propriétaire de trois éléments : sous-sol, sol, sur-sol. Il y a lieu de distinguer dans des comptes particuliers :

- les terrains sans construction ;
- les terrains supportant une construction propre ;
- les terrains supportant une construction d'autrui.

TIERS

Toute personne physique ou morale autre que l'établissement lui-même. Le personnel est tiers par rapport à l'établissement, tout comme un fournisseur ou un client.

TITRES IMMOBILISÉS

Titres, autres que les titres de participation, que l'établissement a l'intention de conserver durablement. Ils sont représentatifs de parts de capital ou de placements à long terme.

TRÉSORERIE (OU TRÉSORERIE COURANTE)

Ecart entre :

- d'une part, les disponibilités ;
- d'autre part, les concours bancaires (ou autres) à court terme sous forme de découverts ou de prêts personnels à très court terme.

T.V.A.

Taxe sur la valeur ajoutée. Il s'agit d'une taxe sur la valeur finale d'un bien ou d'un service. Cette taxe est supportée par le consommateur final d'un bien ou d'un service que ce soit une personne physique ou une personne morale.

Le mécanisme de cette taxe permet à l'Etat de la percevoir au fur et à mesure de l'élaboration des produits (à chaque fois qu'un établissement ajoute de la valeur à un produit). La T.V.A. est collectée par les établissements pour le compte de l'Etat.

U

UNITÉ D'INVENTAIRE

Plus petite partie inventoriée sous chaque article de la nomenclature de l'établissement.

V

VALEUR AJOUTÉE

Ecart entre la valeur de la production d'un établissement au cours d'une période et la valeur des biens et services intermédiaires consommés par le même établissement au cours de la même période.

L'une des grandeurs fondamentales caractéristiques du comportement et des performances économiques des établissements. Elle fait partie des soldes intermédiaires de gestion;

Définition (PCG 82) "Elle exprime une création de valeur ou l'accroissement de valeur que l'entreprise apporte aux biens et services en provenance des tiers dans l'exercice de ses activités professionnelles courantes. Elle est mesurée par la différence entre la production de la période (à laquelle s'ajoute la marge commerciale de la période) et les consommations de biens et services fournis par des tiers pour cette production".

La "valeur ajoutée" exprime donc la richesse créée au cours d'un exercice par une entreprise, provenant de l'effort conjugué des facteurs de production propres à cette entreprise, qu'il s'agisse du travail ou du capital.

Intérêt

ANNEXE 14 - NOTION DE TERMINOLOGIE

Elle permet d'apprécier le "poids économique" d'un établissement ainsi que sa structure et ses performances économiques :

- degré d'intégration (appel plus ou moins important aux biens et services en provenance des tiers) ex : valeur ajoutée/production ;
- efficacité des facteurs de production (travail, capital) : ex : charges de personnel/valeur ajoutée.

Elle se prête bien aux comparaisons inter-établissements.

VALEUR D'INVENTAIRE (OU VALEUR ACTUELLE)

Valeur vénale d'un bien à la date de l'inventaire, c'est-à-dire le prix présumé qu'accepterait d'en donner un acquéreur éventuel dans l'état et le lieu où se trouve ledit bien.

La valeur vénale doit être appréciée en fonction de la situation de l'établissement, au moment de la comptabilisation du bien, l'hypothèse retenue sera le plus souvent celle d'une continuité économiquement justifiée de l'exploitation.

VALEURS MOBILIÈRES

Ensemble de valeurs mobilières immobilisées et de placement.

VALEURS MOBILIÈRES IMMOBILISÉES

Valeurs mobilières que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Il s'agit soit de titres de participation, soit de titres immobilisés.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Titres acquis en vue de réaliser un gain en capital à brève échéance.

VENTE (PRIX)

Une vente représente la valeur exprimée en unités monétaires d'une transaction entre l'établissement et un tiers impliquant un transfert de propriété de l'établissement à un client (ou la reconnaissance d'un service rendu) et un paiement d'une valeur équivalente et convenue du client à l'établissement.

Le prix de vente peut être exprimé hors taxes (en particulier, en comptabilité analytique), ou taxes comprises (créances sur clients) en comptabilité générale.

VENTILATION

Mise en œuvre des opérations d'affectation, de répartition et d'imputation de l'ensemble des recettes et des dépenses d'un établissement.